



# akuo

Entrepreneurs par nature



## Diagnostic Environnemental

- 1) Note complémentaire au Diagnostic écologique
- 2) Diagnostic écologique simplifié et étude des incidences

Commune de Mornas (84 550)

24 septembre 2024

# Note complémentaire au Diagnostic Ecologique

L'objet de cette note est de détailler le projet avec les modifications prévues et donc de mettre à jour le paragraphe 5 du diagnostic écologique. Le reste du diagnostic est considéré comme valable car : (i) les inventaires ont été réalisés il y a moins de 3 ans, (ii) la surface d'implantation du projet est inchangée, (iii) les limites physiques des panneaux sont conservées.

*Diagnostic écologique réalisé par Naturalia et remis en octobre 2022*  
*Inventaires réalisés en 2022*

## 5 . Description succincte du projet agrivoltaïque de Liman | Mornas (84)

Le projet agrivoltaïque de Liman sera implanté sur la commune de Mornas (84 550), au lieu-dit « Le Liman » sur un terrain exploité par l'EARL Clément René & Fils.

Les parcelles prises à bail sont listées dans le tableau ci-dessous :

| Section | Parcelle                  | Commune | Département |
|---------|---------------------------|---------|-------------|
| OF      | 1175 ; 1180 ; 1184 ; 1185 | Mornas  | Vaucluse    |

Tableau 1. Références cadastrales du projet

La zone d'implantation du projet s'étend sur une superficie d'environ 14 ha de terres viticoles. Au sein de celle-ci, des ombrières photovoltaïques seront installées pour une puissance de 8,2 MWc environ et une zone témoin de plus de 5000 m<sup>2</sup> (soit 5% de la surface totale) sera conservée pour la comparaison des paramètres agronomiques avec et sans panneaux.

Les accès se feront notamment via les routes et chemins déjà existants, qui traversent la zone d'implantation.

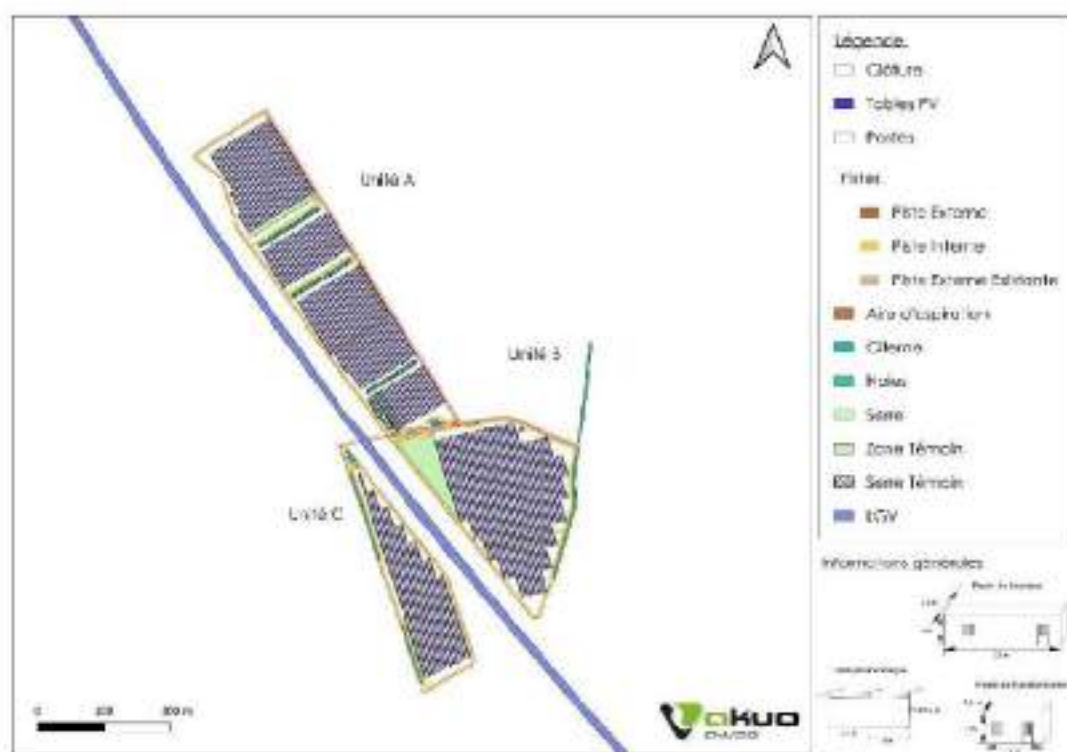


Figure 1. Plan d'implantation du projet agrivoltaïque (© Akuo 2024)

L'exploitation de l'EARL Clément René & Fils s'étend sur 112,2 ha de terres cultivées principalement en vigne (raisin de cuve, porte-greffe et pépinière), mais aussi en poiriers, pommiers, ail et cultures de rotation (surtout blé, orge et tournesol). Elle fut créée par le grand-père des actuels exploitants avec des vergers et des ruches, et connu plusieurs agrandissements successifs en parallèle d'une diversification des activités agricoles. Aujourd'hui, l'objectif des exploitants est d'assurer des productions économiquement et environnementalement viables. A l'heure actuelle, l'exploitation dispose d'une certification Haute Valeur Environnementale (niveau 3, option A). Il s'agit d'un dispositif issu du Grenelle de l'Environnement (2007) et encadré par les pouvoirs publics ayant pour but d'identifier et de valoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Le niveau 3 s'appuie sur des obligations de résultats mesurés par des indicateurs de performance

Environnementale. L'option A est une approche thématique, consistant à respecter les indicateurs correspondant aux thématiques de biodiversité, fertilisation, produits phytosanitaires et gestion de l'eau.

Sur le site d'implantation du projet agrivoltaïque, des vignes avaient été plantées dans les années 1990 et doivent aujourd'hui être remplacées. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation, il permettra à l'exploitation de participer à la transition énergétique et de financer la plantation de variétés de vigne résistantes aux principales maladies cryptogamiques (issues du programme de recherche agronomique ResDur de l'INRAE) pour réduire l'emploi de produits phytosanitaires. Sur les parcelles seront cultivées : des vignes à raisin de cuve et des grenadiers, ainsi que des vignes mères de porte greffe. Sur une petite parcelle, deux serres tunnel seront également installées pour permettre une culture biologique d'ail et son séchage.

- **Descriptif technique de l'installation agrivoltaïque**

L'ensemble de l'installation agrivoltaïque comprend :

- Des locaux techniques, occupant une surface d'environ 110 m<sup>2</sup>, pour abriter le poste de transformation, le poste de livraison ainsi que deux containers dédiés au stockage de matériel.
- Les structures agrivoltaïques, ancrées grâce à des poteaux en acier battus dans le sol. Les tables de panneaux, orientées selon un axe nord-sud, pivotent en suivant la course du soleil (trackers) autour d'un axe situé à une hauteur comprise entre 4,5 et 5,2 mètres selon la hauteur des engins agricoles retenus. L'espacement entre les rangées d'ombrières sera de 6 mètres avec une distance inter-poteaux de 12m pour s'adapter à la géométrie des cultures de vigne.



Figure 2. Visuel de la structure Agrinergie (© Akuo 2024)

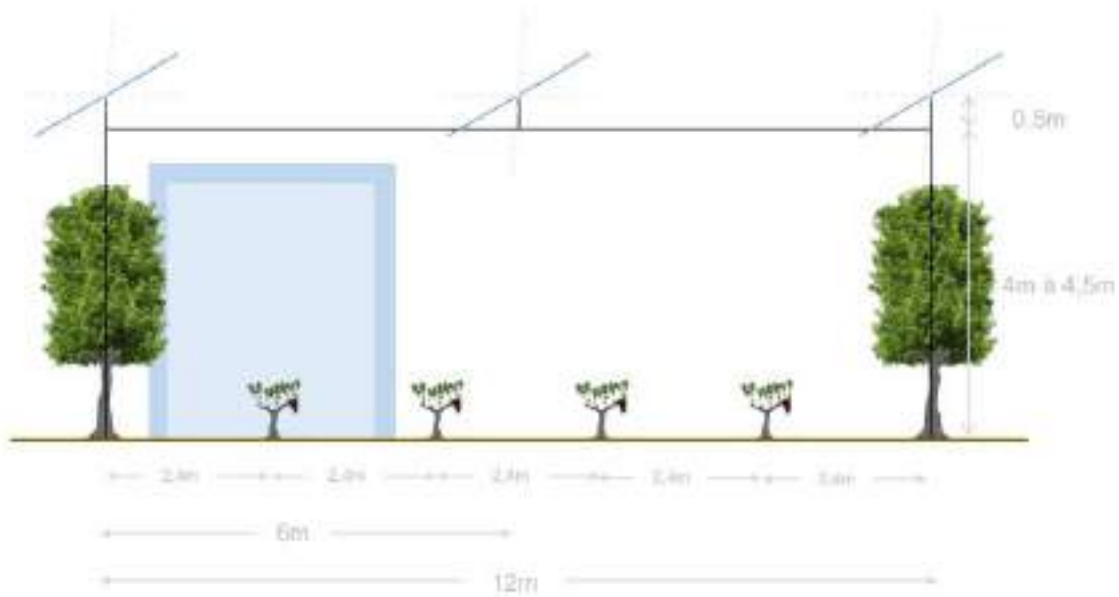
- Des câbles électriques enterrés, permettant de relier les onduleurs au poste de livraison. Pour cela, une tranchée de 80 cm de profondeur sera réalisée au niveau des chemins d'exploitation agricoles, pour limiter leur impact et éviter tout risque de dégradation lors du travail du sol par l'exploitant agricole par la suite. Un lit de pose, constitué de matériau fin (type sable), est mis en fond de tranchée et les câbles sont recouverts avec la terre extraite.

- **Une structure adaptée aux exploitations agricoles**

La **conception** de l'installation agrivoltaïque a été **pensée selon les besoins de l'exploitant agricole** :

- Pendant la conception du projet, l'implantation de la structure agrivoltaïque est réfléchi conjointement avec l'EARL Clément René & Fils de manière à :

- o Augmenter la densité de vignes à l'hectare en diminuant l'inter-rang et l'inter-cep, permettant de compenser l'augmentation de vigueur des plantes liée à la baisse d'évapotranspiration offerte par les panneaux. Cette densité après projet est optimale pour l'exploitant, assurant de bons rendements tout en gardant possible la mécanisation des travaux ;
  - o Permettre de préserver l'ensemble de l'itinéraire technique.
- Le calendrier d'exploitation de l'installation photovoltaïque est calé sur la durée de vie des cultures : la longévité d'un pied de vigne est d'environ 30 ans (production optimale), correspondant à la durée contractuelle de l'implantation de la structure agrivoltaïque.
- L'association d'une structure et d'un système de trackers optimisé offre de nombreux avantages pour l'agriculteur :
  - o En hauteur : les trackers sont surélevés à 4,5-5,2 mètres du sol pour permettre le passage des engins agricoles, garantir un ensoleillement optimal des cultures et éviter le confinement des masses d'air ;
  - o En largeur (orientation Est-Ouest) : écartement des poteaux pensés de manière à conserver des inter-rangs optimaux permettant la mécanisation tout en assurant un bon rendement. Un rang de vigne est planté au droit des poteaux, sur lequel le raisin sera récolté manuellement.



**Figure 3. Géométrie des cultures et structure agrivoltaïque sur la culture de vignes à raisin de cuve et grenadiers (© Akuo 2024)**

- Le système d'inclinaison des panneaux (« tracker ») est pilotable, pour s'adapter aux besoins de l'exploitation agricole.
- Les panneaux peuvent pivoter dans les deux sens sur un angle de 0 à 85°. Leur pilotage « autonome » est défini selon les besoins physiologiques de la culture. Il est donc possible de contrôler à chaque instant l'ombrage apporté aux plantes, dans

l'optique d'une amélioration systématique de la production agricole par rapport à des conditions de plein champ.

- **Un projet photovoltaïque réversible inscrivant l'exploitation dans la transition énergétique**

La remise en état du site se fera à l'expiration du bail (à l'issue des 30 ans d'exploitation) ou bien dans toutes les circonstances mettant fin au bail par anticipation. Dans le cadre de la remise en état du site, Akuo s'engage à démanteler l'installation (le coût est provisionné dans les investissements du projet). Le délai nécessaire au démantèlement de la centrale est de 5 mois. Le site sera remis en état sans aucune dégradation par rapport à l'état initial.

Les structures photovoltaïques sont implantées grâce à une technologie de pieux battus en acier, qui présente plusieurs avantages :

- Absence de béton donc d'imperméabilisation des sols.
- Une occupation du sol minime, avec un profil de poteaux en C occupant une surface inférieure à 15 cm<sup>2</sup> soit un total de 0,85 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la centrale agrivoltaïque.
- Facilité de démantèlement en fin d'exploitation (les pieux sont intégralement retirés).
- Aucune pollution des sols.

Le système est conçu en pensant en amont à sa fin de vie :

- La structure est entièrement démontable et facilement recyclable (composée à 95% d'acier).
- Les panneaux sont recyclables et présentent une durabilité accrue à l'environnement agronomique.
- Les ancrages de la structure en pieux battus (en acier) pourront être entièrement retirés.
- La remise en état et la poursuite de l'exploitation agricole sur la parcelle pourront être effectuées rapidement après la phase de démontage des structures.

Les matériaux issus du démantèlement des installations (le béton des fondations des locaux techniques, l'acier des structures et le métal des câbles électriques) suivent les filières de recyclage classiques.

Les modules photovoltaïques usagés, quant à eux, sont considérés comme des DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) depuis 2014, la filière solaire est donc soumise à une réglementation stricte à la fin de vie des centrales. L'éco-organisme PV CYCLE France (aujourd'hui nommé SOREN) a été fondé afin de mettre en conformité cette filière et proposer une solution de recyclage des panneaux. Cet organisme est financé par une participation versée par les producteurs adhérents pour chaque panneau photovoltaïque neuf, qui permet de prendre en charge les opérations de collecte, transport et recyclage.

- **Un planning prévisionnel adapté aux diverses contraintes (agricoles, environnementales, ...)**

Le planning prévisionnel de réalisation du projet est le suivant :

- 2024 : fin de l'arrachage des pieds de vigne et rotation avec des cultures de céréales (orge, tournesol, blé et possiblement pois chiche).
- Fin 2024 : Obtention des autorisations réglementaires pour la modification du projet de construction agrivoltaïque.
- Début 2025 - Mi 2026 : Sécurisation d'un contrat d'achat d'électricité ; Phase de structuration et de financement, durant laquelle l'ensemble des contrats avec les fournisseurs et sous-traitants sont négociés et signés, ainsi que l'obtention des financements nécessaires au projet.
- Mi 2026 : Construction de la centrale pour une durée prévisionnelle de 9 mois, commençant par les travaux de raccordement électrique puis la mise en place des structures durant l'hiver. Le calendrier des travaux sera adapté aux éventuels enjeux environnementaux, suivis par un bureau d'étude écologiques.
- Début 2027 : Plantation des vignes et mise en service de la centrale agrivoltaïque.

# Projet de centrale agrivoltaïque sur vignes

Commune de Mornas (84)

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE ET ETUDE DES INCIDENCES



POUR LE COMPTE DE

Akuo Energy



Réf. : PA210927-JG1

**NATURALIA ENVIRONNEMENT SASU – Agence PACA Corse**

Site Agroparc 60 rue Jean Dausset BP 31 285 - 84 911 AVIGNON Cedex 9

SIRET : 502 629 009 0130

[www.naturalia-environnement.fr](http://www.naturalia-environnement.fr)

# PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR VIGNES

Commune de Mornas (84)

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Rapport remis le

14 septembre 2022

### Client

**Akuo Western Europe and Overseas**  
55 avenue de la 1ère DFL  
13 090 Aix-en-Provence



### Équipe Naturalia-Environnement

|                         |                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Coordination</b>     | Jordan GALLI – Chef de projets                                                                                                                                                                                    |
| <b>Équipe technique</b> | Teddy BAUMBERGER – Botaniste<br>Romain BARTHELD - Botaniste<br>Paul MENARD – Faunisticien généraliste<br>Gaëtan JOUVENEZ – Faunisticien généraliste<br>Rudy GNAGNI – Mammalogiste<br>Mathieu FAURE - Mammalogiste |
| <b>Cartographie</b>     | Florian PERIMONY - Cartographe                                                                                                                                                                                    |

### Suivi des modifications

| Date       | Version | Contenu                                                          | Émetteur            |
|------------|---------|------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 22.02.2022 | 1       | Rapport initial                                                  | JGa                 |
| 29.03.2022 | 2       | Corrections et compléments                                       | JGa                 |
| 13.09.2022 | 3       | Ajout résultats des inventaires printaniers + mise à jour projet | JGa, PMe, MFa, RBa, |

## Sommaire

|            |                                                                                        |           |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.</b>  | <b>Introduction .....</b>                                                              | <b>9</b>  |
| 1.1.       | Contexte .....                                                                         | 9         |
| 1.2.       | Situation géographique .....                                                           | 9         |
| <b>2.</b>  | <b>Méthodologie.....</b>                                                               | <b>10</b> |
| 2.1.       | Définition de l'aire d'étude.....                                                      | 10        |
| 2.2.       | Recueil bibliographique.....                                                           | 11        |
| 2.3.       | Inventaires de terrain .....                                                           | 13        |
| 2.4.       | Limites de l'expertise de terrain .....                                                | 13        |
| <b>3.</b>  | <b>Etat initial.....</b>                                                               | <b>14</b> |
| 3.1.       | Bilan des périmètres d'intérêt écologique.....                                         | 14        |
| 3.2.       | Fonctionnalités écologiques.....                                                       | 21        |
| 3.2.1.     | Fonctionnalités écologiques régionales.....                                            | 21        |
| 3.2.2.     | Fonctionnalités écologiques locales .....                                              | 23        |
| 3.3.       | Habitats naturels et semi-naturels .....                                               | 23        |
| 3.4.       | Zones humides.....                                                                     | 27        |
| 3.5.       | Peuplements floristiques.....                                                          | 27        |
| 3.5.1.     | Analyse bibliographique.....                                                           | 27        |
| 3.5.2.     | Résultats des investigations de terrain .....                                          | 27        |
| 3.6.       | Peuplements faunistiques .....                                                         | 31        |
| 3.6.1.     | Analyse de la bibliographie.....                                                       | 31        |
| 3.6.2.     | Résultats des inventaires.....                                                         | 32        |
| <b>4.</b>  | <b>Synthèse des enjeux .....</b>                                                       | <b>38</b> |
| <b>5.</b>  | <b>Description synthétique du projet .....</b>                                         | <b>41</b> |
| <b>6.</b>  | <b>Evaluation simplifiée des impacts bruts du projet sur la biodiversité .....</b>     | <b>46</b> |
| 6.1.       | Impacts bruts sur les habitats naturels et la flore .....                              | 47        |
| 6.2.       | Impacts bruts sur la faune.....                                                        | 52        |
| <b>7.</b>  | <b>Mesures d'insertion environnementale.....</b>                                       | <b>54</b> |
| 7.1.       | Typologie des mesures .....                                                            | 54        |
| 7.2.       | Mesures d'atténuation intégrées au projet.....                                         | 56        |
| <b>8.</b>  | <b>Evaluation simplifiée des impacts résiduels du projet sur la biodiversité .....</b> | <b>62</b> |
| <b>9.</b>  | <b>Conclusion .....</b>                                                                | <b>64</b> |
| <b>10.</b> | <b>Bibliographie .....</b>                                                             | <b>65</b> |

## Table des illustrations

|                                                                                                                                                                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1. Localisation du projet .....                                                                                                                                                                                                                 | 9  |
| Figure 2. Aires d'études utilisées .....                                                                                                                                                                                                               | 11 |
| Figure 3. Périmètres d'inventaire à proximité de la zone d'étude .....                                                                                                                                                                                 | 16 |
| Figure 4. Périmètres Natura 2000 à proximité de la zone d'étude .....                                                                                                                                                                                  | 17 |
| Figure 5. Périmètres contractuels à proximité de la zone d'étude .....                                                                                                                                                                                 | 18 |
| Figure 6. Périmètres du PNA Lézard ocellé à proximité de la zone d'étude .....                                                                                                                                                                         | 19 |
| Figure 7. Parcelles de compensation écologiques à proximité du projet .....                                                                                                                                                                            | 20 |
| Figure 8. Localisation de l'aire d'étude au sein des composantes du SRCE PACA et SRCE Occitanie appliqué de l'autre côté du Rhône.....                                                                                                                 | 22 |
| Figure 9. Vue sur les principaux habitats (Photos sur site : Naturalia) .....                                                                                                                                                                          | 24 |
| Figure 10. Habitats identifiés au sein de l'aire d'étude.....                                                                                                                                                                                          | 26 |
| Figure 11. Espèces végétales exotiques envahissantes recensées dans l'aire d'étude.....                                                                                                                                                                | 30 |
| Figure 12. Illustrations de quelques éléments entomologiques rencontrés sur site, respectivement, <i>Coccinella septempunctata</i> , <i>Colias crocea</i> , <i>Cornu aspersum</i> , <i>Pisaura mirabilis</i> . Photos prises hors site/Naturalia ..... | 33 |
| Figure 13. Petit ruisselet, favorable à la reproduction des batraciens. Photos sur site : P. MENARD/ Naturalia .....                                                                                                                                   | 33 |
| Figure 14. Milieu favorable au développement de l'herpétofaune et à leur thermorégulation.....                                                                                                                                                         | 33 |
| Figure 15. Habitats occupés par l'avifaune à enjeu avec respectivement le Cochevis huppé et l'Alouette lulu .....                                                                                                                                      | 35 |
| Figure 16. Illustrations de la Chevêche d'Athéna et de son habitat de reproduction. ....                                                                                                                                                               | 35 |
| Figure 17. Synthèse des enjeux faunistiques observés lors du diagnostic écologique dans l'aire d'étude .....                                                                                                                                           | 37 |
| Figure 18. Plan d'implantation du projet agrivoltaïque (© Akuo, 2022) .....                                                                                                                                                                            | 41 |
| Figure 19. Cartographie des cultures sur l'année 2022 (© Akuo 2022) .....                                                                                                                                                                              | 42 |
| Figure 20. Visuel de la structure Agrinerie (© Akuo 2022) .....                                                                                                                                                                                        | 43 |
| Figure 21. Géométrie des cultures et structure Agrinerie sur vignes (© Akuo 2022) .....                                                                                                                                                                | 44 |
| Figure 22. Cycle de vie des modules polycristallins (© PV CYCLE/SOREN) .....                                                                                                                                                                           | 45 |
| Figure 23. Superposition du projet avec les habitats naturels .....                                                                                                                                                                                    | 47 |
| Figure 24. Superposition du projet avec les enjeux floristiques identifiés .....                                                                                                                                                                       | 49 |
| Figure 25. Superposition du projet avec les EVEC .....                                                                                                                                                                                                 | 50 |
| Figure 26. Superposition du projet avec les enjeux faunistiques qui ont pu être avérés .....                                                                                                                                                           | 52 |
| Figure 27. Exemple de gîte/hibernaculum à petite faune .....                                                                                                                                                                                           | 58 |
| Figure 28. Schéma de principe d'un nichoir à Petit-Duc scops (source : LPO).....                                                                                                                                                                       | 58 |
| Figure 29. Principe du débroussaillage respectueux de la biodiversité.....                                                                                                                                                                             | 59 |
| Figure 30. Exemple de zone perméable pour la petite faune par réhausse de 15 cm de la clôture de parc photovoltaïque.....                                                                                                                              | 60 |

## Table des tableaux

|                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1. Structures ressources .....                                                                                                | 12 |
| Tableau 2. Méthodologie et calendrier des prospections .....                                                                          | 13 |
| Tableau 3. Bilan des périmètres d'intérêt écologique vis-à-vis de l'aire d'étude .....                                                | 14 |
| Tableau 4. Habitats identifiés sur le site d'étude.....                                                                               | 25 |
| Tableau 5. Espèces végétales protégées ou patrimoniales pressenties au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique..... | 27 |
| Tableau 6. Espèces végétales patrimoniales recensées.....                                                                             | 27 |
| Tableau 7. Analyse des potentialités faunistiques pressenties sur le site d'étude.....                                                | 31 |
| Tableau 8. Bilan des enjeux pour les habitats et les zones humides .....                                                              | 38 |
| Tableau 9. Bilan des enjeux pressentis pour la flore .....                                                                            | 39 |
| Tableau 10. Bilan des enjeux avérés et pressentis pour la faune .....                                                                 | 39 |

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 11. Références cadastrales du projet .....                                                      | 41 |
| Tableau 12. Caractéristiques techniques du projet.....                                                  | 44 |
| Tableau 13. Impacts bruts du projet sur la faune.....                                                   | 53 |
| Tableau 14. Typologie des mesures d'évitement (source : CEREMA, 2018).....                              | 55 |
| Tableau 15. Typologie des mesures de réduction (source : CEREMA, 2018).....                             | 55 |
| Tableau 16. Typologie des mesures de compensation (source : CEREMA, 2018) .....                         | 55 |
| Tableau 17. Typologie des mesures d'accompagnement (source : CEREMA, 2018).....                         | 56 |
| Tableau 18. Proposition de mesures d'atténuation en faveur du milieu naturel à intégrer au projet ..... | 57 |
| Tableau 19. Impacts bruts du projet sur la faune et la flore.....                                       | 62 |

## Liste des abréviations

**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature

**CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DH** : Directive « Habitats »

DH II : Annexe II de la Directive « Habitats »

DH IV : Annexe IV de la Directive « Habitats »

**DO** : Directive « Oiseaux »

DO I : Annexe I de la Directive « Oiseaux »

**ENS** : Espace Naturel Sensible

**ERC** : Éviter, réduire, compenser

**LRRN** : Liste rouge nationale / **LRR** : Liste rouge régionale

DD = Données insuffisantes

LC = Préoccupation mineure

NT = Quasi menacée

VU = Vulnérable

EN = En danger d'extinction

CR = En danger critique d'extinction

RE = Disparue de métropole

EW = Espèces disparue à l'état sauvage

EX = Espèce disparue

NA = Non applicable

NE = Non évaluée

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PN** : Protection nationale

**PNA** : Plan National d'Action

**PNN** : Parc National

**PNR** : Parc National Régional

**PR** : Protection Régionale

**Rem. / Det. ZNIEFF** : Remarque ou Déterminante ZNIEFF

**SCOT** : Schéma de Cohérence territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique

**TVB** : Trames Verte et Bleue

**ZH** : Zone humide

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte

La société AKUO Energy souhaite développer un projet agrivoltaïque sur vignes sur la commune de Mornas, sur plusieurs parcelles contiguës à l'exception du passage d'une voie ferrée, sur une superficie cadastrale totale de 14,15 ha, ou une superficie **de projet, 3 zones témoins incluses, de 13,36 ha**.

Ce type de projet, s'inscrivant la majorité du temps dans un contexte agricole intensif et étant de petite envergure, n'est souvent pas source d'impacts importants sur l'environnement naturel. Pour ces raisons la société AKUO souhaite déposer une demande d'examen au cas par cas pour ce projet afin de déterminer le besoin ou non de réaliser une évaluation environnementale. Dans ce contexte Naturalia Environnement s'est vu confier la réalisation d'un diagnostic écologique sur le site d'implantation projet et l'évaluation des impacts pressentis du projet et la définition d'une typologie de mesures d'évitement, réduction et accompagnement que le projet devrait respecter afin de prendre en compte la biodiversité avérée et potentielle sur le site projet.

### 1.2. Situation géographique

|               |                            |
|---------------|----------------------------|
| Région :      | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Département : | Vaucluse                   |
| Commune :     | Mornas                     |
| Lieu-dit :    | Le Petit et le Grand Liman |



Figure 1. Localisation du projet

## 2. METHODOLOGIE

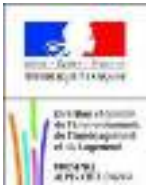
### 2.1. Définition de l'aire d'étude

Dans le cadre de ce projet, deux types d'aire d'étude ont été définies.

- **L'aire d'étude restreinte**, qui correspond à l'emprise cadastrale du projet lorsque ce dernier suit le cadastre ou plus simplement à l'emprise utilisée par le projet. Dans le cas présent l'aire d'étude restreinte a bien suivi le cadastre mais en prenant en compte les parcelles longilignes ceinturant les emprises visées par le projets et qui seront à minima traversées lors de son installation et a également pris le parti de ne pas présenter 2 emprises distinctes, séparées par la voie verrées car des passages existent sous cette voie et seront également empruntés lors de l'installation et exploitation du projet. Une unique emprise, plus large que les emprises visées par le projet a donc constitué l'aire d'étude restreinte et couvre **17,8 ha**. Les reconnaissances de la flore et des insectes ont été réalisés dans cette emprise.
- **L'aire d'étude rapprochée** correspond à une surface englobant l'aire d'étude restreinte mais étirée d'une zone tampon plus ou moins large et plus ou moins régulière selon les éléments fragmentant du paysage les plus proches et selon le type et le lieux du projet. Dans le cas présent l'aire a été étirée au nord afin d'inclure les alignements de vieux arbres, à l'Est, Sud et Ouest afin d'inclure les parcelles agricoles et les friches périphériques mains a peu été étendu côté voie ferrée car cette dernière représente un élément fragmentant des continuités locales. L'aire d'étude fonctionnelle a bénéficiée des prospections de la faune vertébrée et des habitats naturels et couvre une superficie de **27,1 ha**.
- Une aire d'étude éloignée représenté par un **tampon de 5 km de rayon** autour de l'aire d'étude restreinte. Aucune prospection naturaliste n'est menée ici mais l'étude des périmètres d'intérêt écologique et des fonctionnalités y est réalisée.



Tableau 1. Structures ressources

| Structure                                                                                         | Logo                                                                                                                          | Consultation                                                                                                                                                | Résultat de la demande                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CBNMP</b><br>(Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles)                  |                                              | Bases de données en ligne flore et faune<br><a href="http://flore.silene.eu">http://flore.silene.eu</a>                                                     | Listes d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude.                                                     |
| <b>CEN PACA</b>                                                                                   |                                              | Base de Données Silène Faune<br><a href="http://faune.silene.eu/">http://faune.silene.eu/</a>                                                               | Liste d'espèce faune par commune.                                                                                  |
| <b>DREAL PACA / GCP</b>                                                                           |                                              | Carte d'alertes chiroptères                                                                                                                                 | Cartographie communale par espèce.                                                                                 |
| <b>Inventaire National du Patrimoine Naturel</b>                                                  |  Inventaire National du Patrimoine Naturel   | Outil de recherche par collectivité et base de données en ligne :<br><a href="https://inpn.mnhn.fr">https://inpn.mnhn.fr</a>                                | Liste communale des espèces protégées. Périmètres d'intérêt écologique.                                            |
| <b>LPO-PACA</b>                                                                                   |                                             | Base de données en ligne Faune-PACA : <a href="http://www.faune-paca.org">www.faune-paca.org</a>                                                            | Données ornithologiques, batrachologiques, herpétologiques et entomologiques.                                      |
| <b>NATURALIA</b>                                                                                  |  NATURALIA<br>ingénierie en écologie       | Base de données professionnelle                                                                                                                             | Liste et statut d'espèces élaborés au cours d'études antérieures sur le secteur.                                   |
| <b>ONEM</b><br>(Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens)                          |                                            | Base de données en ligne<br><a href="http://www.onem-france.org">http://www.onem-france.org</a><br>(en particulier Atlas chiroptères du midi méditerranéen) | Connaissances de la répartition locale de certaines espèces patrimoniales.                                         |
| <b>Observado</b>                                                                                  |                                            | Base de données en ligne<br><a href="http://observado.org/">http://observado.org/</a>                                                                       | Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques.                                                                |
| <b>OFB</b><br>(ex : ONCFS et ONEMA)                                                               |  OFB<br>OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ | <a href="https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1089">https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1089</a>                                                         | Données cartographiques de suivi de la répartition des espèces.                                                    |
| <b>Fédération des Alpes de Hautes Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</b> |                                            | Echange avec Madame Clémentine Samaille, Chargée d'études et travaux                                                                                        | Données traitées sur la population d'Ecrevisse à pattes blanches dans les bassins versants du Largue et de la Laye |
| <b>GBIF</b><br>(Global Biological Information Facility)                                           |                                            | Bases de données en ligne flore et faune<br><a href="http://gbif.org">gbif.org</a>                                                                          | Listes d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude.                                                     |

## 2.3. Inventaires de terrain

À la suite du recueil bibliographique, deux visites de terrain faunistique et floristique ont respectivement été réalisées le 17 et le 20 février 2022, lors de conditions météorologiques compatibles à l'observation des groupes biologiques susceptibles d'être présents à cette période de l'année et compatibles avec la définition des potentialités écologiques du site, permettant de valider les attentes de présence ou non des espèces citées dans la bibliographie sur le site d'étude. Ces dates sont très précoces et n'avaient pas vocation à viser un inventaire exhaustif de la biodiversité mais à évaluer les habitats naturels, fonctionnalités écologiques et potentialités écologiques du site afin de pouvoir mettre en lumière les potentialités de présence des espèces animales et végétales connues dans les environs du site. Par la suite, des inventaires complémentaires ont été effectués en mai et juin.

Tableau 2. Méthodologie et calendrier des prospections

| Compartiment biologique               | Méthodologie                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Intervenants<br>Dates de passage                                |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>Flore/habitats naturels</b>        | La prise en compte des habitats naturels et de la flore a consisté en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse bibliographique ;</li> <li>- La lecture des habitats et rattachement aux groupements de référence (Classification EUNIS / Cahiers des habitats naturels Natura 2000).</li> </ul> | Teddy BAUMBERGER<br>20/02/2022<br>Romain BARTHELD<br>25/05/2022 |
| <b>Insectes et autres arthropodes</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse bibliographique</li> <li>- Recherche d'arbres remarquables pour les coléoptères saproxyliques</li> <li>- Recherche des plantes hôtes pour les lépidoptères et analyse paysagère</li> </ul>                                                                   | Paul MENARD                                                     |
| <b>Amphibiens / Reptiles</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse bibliographique</li> <li>- Recherche d'habitats (terrestre et aquatique) favorables aux espèces (mare, fossés...)</li> <li>- Recherche des gîtes potentiels</li> </ul>                                                                                       | Gaëtan JOUVENEZ<br>17/02/2022<br>19/05/2022<br>06/06/2022       |
| <b>Oiseaux</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse bibliographique</li> <li>- L'observation des espèces présentes</li> <li>- La recherche des arbres « remarquables » pouvant abriter des oiseaux</li> </ul>                                                                                                    |                                                                 |
| <b>Chiroptères</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse bibliographique</li> <li>- La recherche de gîtes potentiels (arbres, bâtis)</li> <li>- Mise en place d'un monitoring acoustique afin d'identifier la diversité et la fréquentation chiroptérologique sur la zone d'étude.</li> </ul>                         | Rudy GNAGNI<br>Soirée et nuit du 01 au 02/06/2022               |
| <b>Mammifères (hors chiroptères)</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse bibliographique</li> <li>- La recherche d'indices de présence d'individus (fèces, restes de repas, lieux de passage, traces...)</li> </ul>                                                                                                                   | + 02/06/2022 toute la journée                                   |

## 2.4. Limites de l'expertise de terrain

Seule la flore et faune hivernales et hivernantes ont pu être observées lors des premières prospections de février, limitant de fait fortement les recensements. Néanmoins les passages printaniers de mars à mai ont été réalisés en périodes favorables.

Les limites de l'étude sont provenues en 2022 du printemps et début d'été très exceptionnellement chauds et secs, ce qui a entravé les résultats de toutes les expertises naturalistes de la saison partout en France. Les parcelles agricoles irriguées ont moins souffert de ces difficultés mais ces conditions ont pu être responsables d'une moindre expression des cortèges floristiques et d'une moindre détection des espèces faunistiques. Dans le contexte très agricole et anthropisé du site d'étude, ces limites ont eu un effet assez contenu car l'impact des conditions météorologiques particulières s'observe plus dans les milieux très naturels et/ou humides.

Notons que les prospections réalisées ne permettent pas de dresser un inventaire exhaustif de la biodiversité de la zone d'étude, le nombre de passage et les saisons prospectées ont été réduits par rapport à un inventaire complet. Notons néanmoins qu'un inventaire complet n'a pas été jugé nécessaire pour l'ampleur de l'étude naturaliste à réaliser.

### 3. ETAT INITIAL

#### 3.1. Bilan des périmètres d'intérêt écologique

Le tableau ci-après présente les périmètres d'inventaires, contractuels et réglementaires qui se trouvent dans et à proximité de l'aire d'étude.

**Tableau 3. Bilan des périmètres d'intérêt écologique vis-à-vis de l'aire d'étude**

| Contractuel                                                         | IDENTIFIANT      | Surface du site (ha) | DISTANCE sur 5km (m) |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Site inscrit</b>                                                 |                  |                      |                      |
| L'ensemble formé par le village de Mornas et ses abords             | 93184047         | 305                  | 2549                 |
| <b>Natura 2000 ZSC</b>                                              |                  |                      |                      |
| La Cèze et ses gorges                                               | FR9101399        | 3551                 | 3904                 |
| Le Rhône aval                                                       | FR9301590        | 12576                | 185                  |
| <b>Natura 2000 ZPS</b>                                              |                  |                      |                      |
| Marais de l'Île Vieille et alentours                                | FR9312006        | 1461                 | 4267                 |
| <b>Sites du Conservatoire des Espaces Naturels (hors région)</b>    |                  |                      |                      |
| Île Des Brotteaux                                                   | FR1503615        | 7                    | 622                  |
| <b>PNA Léopard ocellé</b>                                           |                  |                      |                      |
| Gard, Bagnols-sur-Cèze                                              | R_TIMLEP_TU_181  | 3111                 | 4493                 |
| Gard, Chusclan                                                      | R_TIMLEP_TU_198  | 1333                 | 1050                 |
| Présence hautement probable ( $p \geq 0,5$ )                        | 2                | 597130               | 0                    |
| Présence probable ( $0,25 < p < 0,5$ )                              | 1                | 552796               | 0                    |
| Présence peu probable ( $p < 0,25$ )                                | 0                | 2002287              | 0                    |
| <b>PNA Loutre</b>                                                   |                  |                      |                      |
| rivière la Cèze                                                     | M_LUTLUT_DV_2130 | 3                    | 4639                 |
| rivière la Cèze                                                     | M_LUTLUT_DV_2134 | 7                    | 4008                 |
| fleuve le Rhône                                                     | M_LUTLUT_DV_2205 | 5                    | 2570                 |
| fleuve le Rhône                                                     | M_LUTLUT_DV_2206 | 12                   | 513                  |
| fleuve le Rhône                                                     | M_LUTLUT_DV_2208 | 3                    | 632                  |
| fleuve le Rhône                                                     | M_LUTLUT_DV_2209 | 0,7                  | 2188                 |
| fleuve le Rhône                                                     | M_LUTLUT_DV_2210 | 5                    | 4680                 |
| /                                                                   | M_LUTLUT_DV_3898 | 2                    | 4588                 |
| /                                                                   | M_LUTLUT_DV_3903 | 0,3                  | 4674                 |
| /                                                                   | M_LUTLUT_DV_3913 | 4                    | 4137                 |
| canal de Donzère Mondragon                                          | M_LUTLUT_DV_3986 | 0,1                  | 4587                 |
| fleuve le Rhône                                                     | M_LUTLUT_DV_4002 | 0,02                 | 4570                 |
| fleuve le Rhône                                                     | M_LUTLUT_DV_4012 | 0,3                  | 4587                 |
| /                                                                   | M_LUTLUT_DV_4019 | 0,4                  | 1768                 |
| /                                                                   | M_LUTLUT_DV_4022 | 0,2                  | 4801                 |
| <b>PNA Odonates</b>                                                 |                  |                      |                      |
| CHUSCLAN                                                            | L_ODONAT_TU_139  | 1333                 | 1036                 |
| BAGNOLS-SUR-CEZE                                                    | L_ODONAT_TU_150  | 3121                 | 4493                 |
| <b>Espaces Naturels Sensibles (30) - Inventaires départementaux</b> |                  |                      |                      |
| Cèze inférieure et embouchure                                       | ENS19            | 3815                 | 2289                 |
| Rhône de Pont-Saint-Esprit à Saint-Etienne-des-Sorts                | ENS61            | 1917                 | 2891                 |
| Bois de Marcoule                                                    | ENS108           | 189                  | 1728                 |
| Le grand Rhône                                                      | ENS63            | 10547                | 249                  |
| Inventaire                                                          | IDENTIFIANT      | Surface du site (ha) | DISTANCE sur 5km (m) |
| <b>Zones humides PACA</b>                                           |                  |                      |                      |
| Ripisylve du Valadas aval, et Lône de Brouteiron                    | 84CEN0144        | 38                   | 376                  |
| La Condamine                                                        | 84CEN0140        | 63                   | 1736                 |
| Le Léz, de Bollène à sa confluence avec le Rhône.                   | 84CEN0191        | 155                  | 2496                 |
| L'Aigues                                                            | 84CEN0192        | 901                  | 2292                 |
| Mare de Saint-Trophime - Nord                                       | 84CEN0094        | 0                    | 3884                 |
| Le Riou                                                             | 84CEN0189        | 24                   | 615                  |
| Plan d'eau "Les Piboulos"                                           | 84CEN0093        | 27                   | 627                  |
| Etang de La Grande Tapie                                            | 84CEN0092        | 1                    | 3712                 |
| Mare de Saint-Trophime - Sud                                        | 84CEN0095        | 0                    | 4020                 |

| Contractuel                                                                        | IDENTIFIANT  | Surface du site (ha) | DISTANCE sur 5km (m) |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------|----------------------|
| Le Rhône, de Lapalud à Mondragon.                                                  | 84CEN0190    | 377                  | 4886                 |
| <b>ZNIEFF de type I</b>                                                            |              |                      |                      |
| Rivière de la Cèze entre Bagnols-sur-Cèze et Chusclan                              | 910030380    | 97                   | 4488                 |
| Ripisylves du Rhône en aval de Pont-St-Esprit                                      | 910030390    | 138                  | 3673                 |
| MASSIF DE BOLLÈNE/UCHAUX                                                           | 930012346    | 2362                 | 2656                 |
| <b>ZNIEFF de type II</b>                                                           |              |                      |                      |
| LE LEZ                                                                             | 930020330    | 164                  | 4430                 |
| LE RHÔNE                                                                           | 930012343    | 7557                 | 178                  |
| Le Rhône et ses canaux                                                             | 910011592    | 3874                 | 348                  |
| Vallée aval de la Cèze                                                             | 910011591    | 532                  | 3823                 |
| L'AYGUES                                                                           | 930012388    | 783                  | 2303                 |
| <b>Zones Humides Importance Majeure</b>                                            |              |                      |                      |
| Marais de l'Île Vieille                                                            | FR813001     | 903                  | 2998                 |
| <b>Zones humides du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée</b>                   |              |                      |                      |
| La Cèze, de Chusclan au Font des Putes                                             | 30ABCEZE0033 | 23                   | 3940                 |
| La Cèze, de la Combe de Carmignan à Chusclan                                       | 30ABCEZE0034 | 13                   | 4359                 |
| Petits plans d'eau des contre-canaux du Rhône au niveau de la centrale de Marcoule | 30CG300047   | 3                    | 2790                 |
| Île des Faisans                                                                    | 30CG300048   | 25                   | 4585                 |
| Compensation                                                                       | IDENTIFIANT  | Surface du site (ha) | DISTANCE sur 5km (m) |
| <b>Mesures compensatoires surfaciques</b>                                          |              |                      |                      |
| Echangeur autoroutier A7 - Piolenc                                                 | 4057         | 2                    | 2003                 |
| Réalisation du Parc Régional d'Activité Economique 'Marcel Boiteux'                | 4437         | 12                   | 2390                 |
| Réalisation du Parc Régional d'Activité Economique 'Marcel Boiteux'                | 4442         | 13                   | 1872                 |

**TOTAL DE SITES**

57

| Inventaire                                                                                                                                                                                                | IDENTIFIANT | Longueur du site (m) | DISTANCE sur 5km (m) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------|----------------------|
| <b>Frayère PACA</b>                                                                                                                                                                                       |             |                      |                      |
| Poisson liste 2 La Cèze                                                                                                                                                                                   | 084I000082  | 102359,5             | 4018                 |
| Poisson liste 2 Rhône court-circuité                                                                                                                                                                      | 084I000080  | 16633,1              | 4632                 |
| Poisson liste 2 Le lez                                                                                                                                                                                    | 084I000011  | 7446,4               | 2546                 |
| Poisson liste 2 L'Aigue                                                                                                                                                                                   | 084I000014  | 4794,6               | 4789                 |
| Poisson liste 2 Le Rieu                                                                                                                                                                                   | 084I000013  | 7386,2               | 609                  |
| <b>Réservoirs biologique du SDAGE</b>                                                                                                                                                                     |             |                      |                      |
| Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Ravin de Ste Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssane et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée | RBioD00474  | 52320,9              | 2546                 |

**TOTAL DE SITES**

6

Plus d'une soixantaine de zonages d'intérêt écologique sont recensés dans un rayon de 5 km autour du projet, attestant a priori d'une très haute valeur écologique des abords du projet. Néanmoins une très grande partie des zonages concernent un même site et c'est finalement un petit nombre de site à haute valeur écologique qui sont couverts chacun par plusieurs couches de zonages environnementaux. Le fleuve Rhône et ses ensembles fonctionnels, ainsi que plusieurs de ses rivières affluentes rassemblent la très grande majorité des grands intérêts écologiques de ce secteur de la basse vallée du Rhône.

L'emprise projet en elle-même est exclue de tout zonage à l'exception des emprises du plan national d'action en faveur du Lézard ocellé, décliné en région PACA, sur la totalité de la région, définissant des zones de probabilité de présence du reptile. Les deux tiers nord de la zone d'étude sont inclus dans un secteur de haute probabilité de présence, longeant la rive gauche du Rhône et incluant une partie des parcelles agricoles limitrophes.

Les cartes ci-après localisent l'ensemble de ces périmètres vis-à-vis de l'aire d'étude.

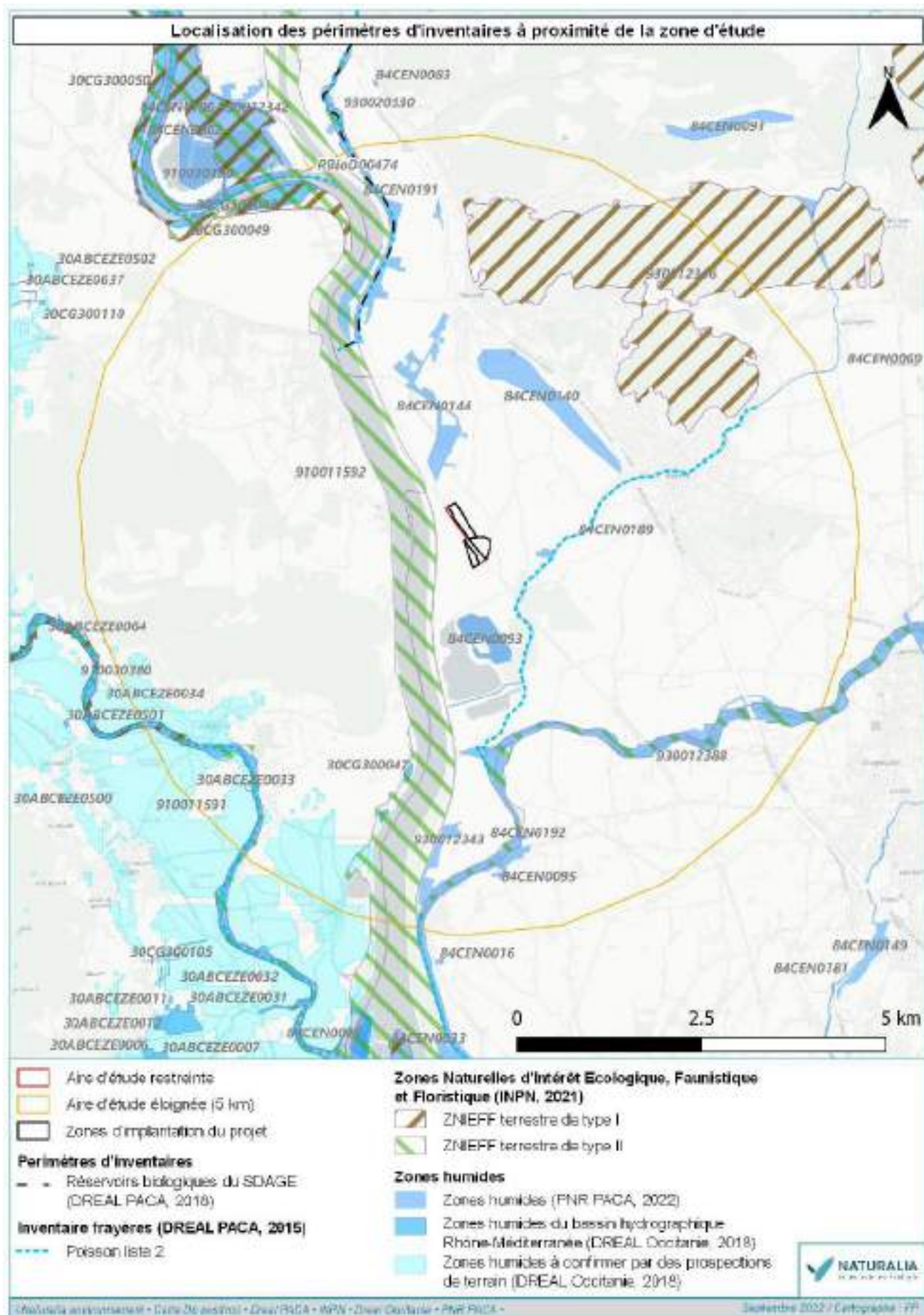


Figure 3. Périmètres d'inventaire à proximité de la zone d'étude

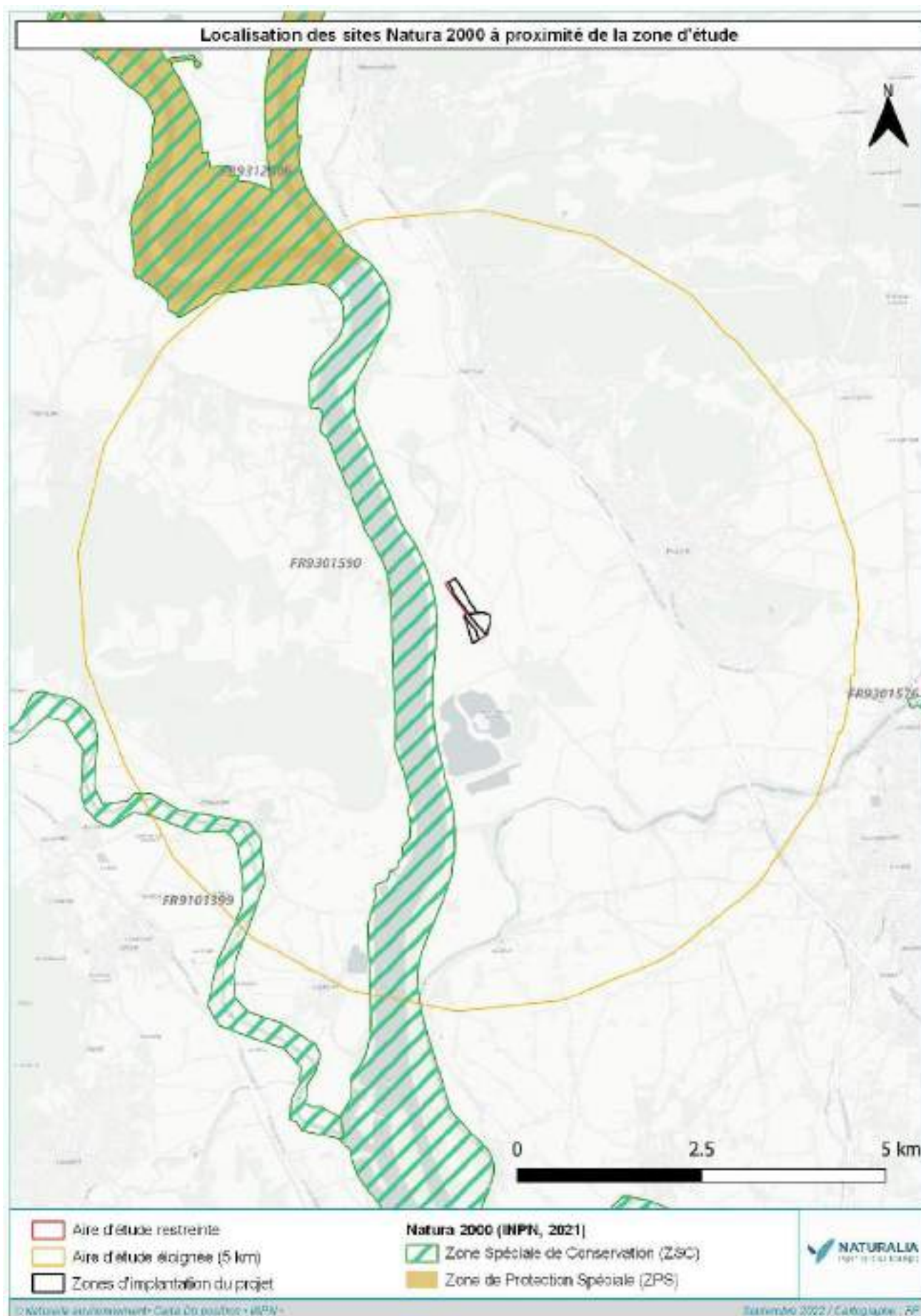


Figure 4. Périmètres Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

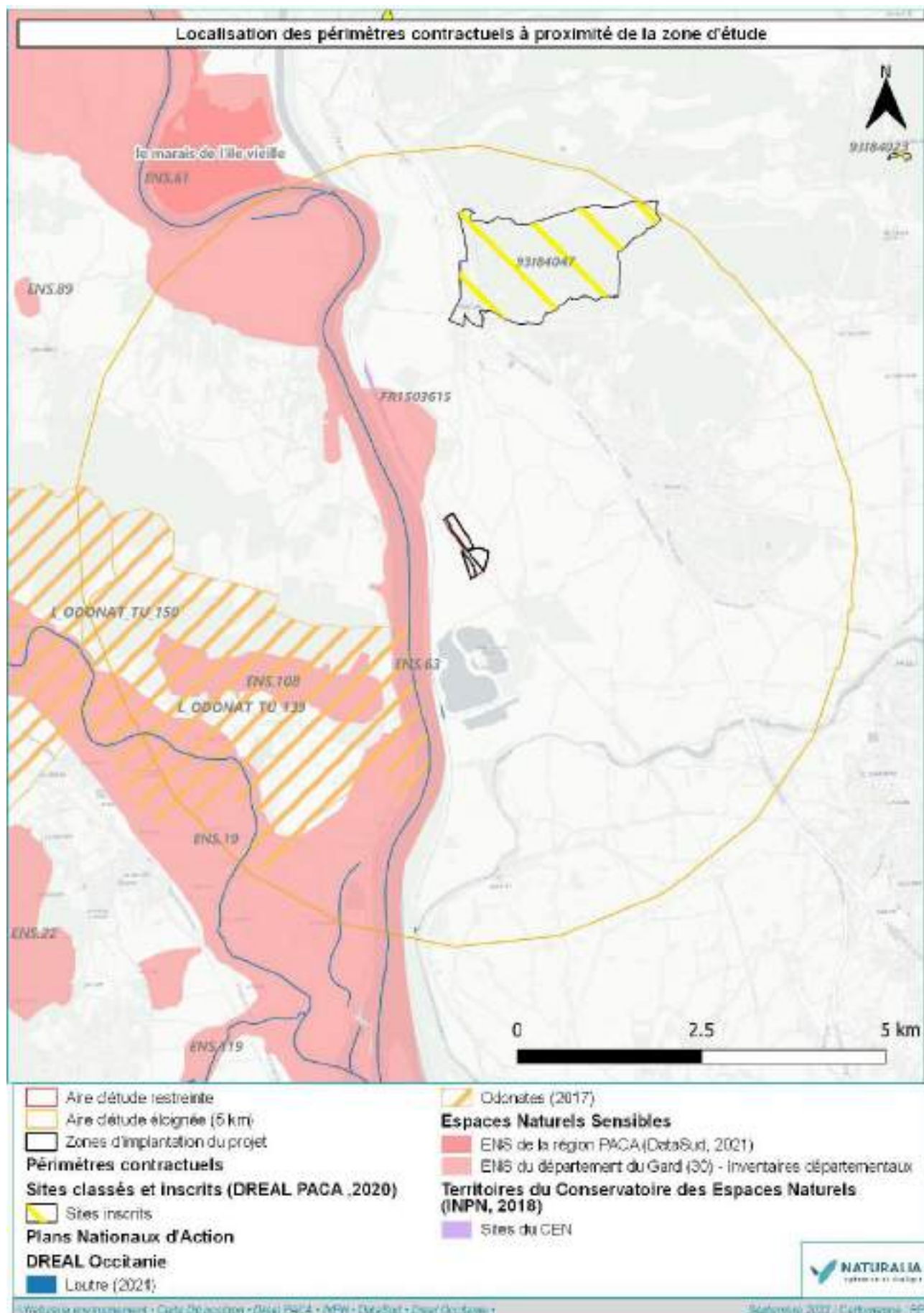


Figure 5. Périmètres contractuels à proximité de la zone d'étude

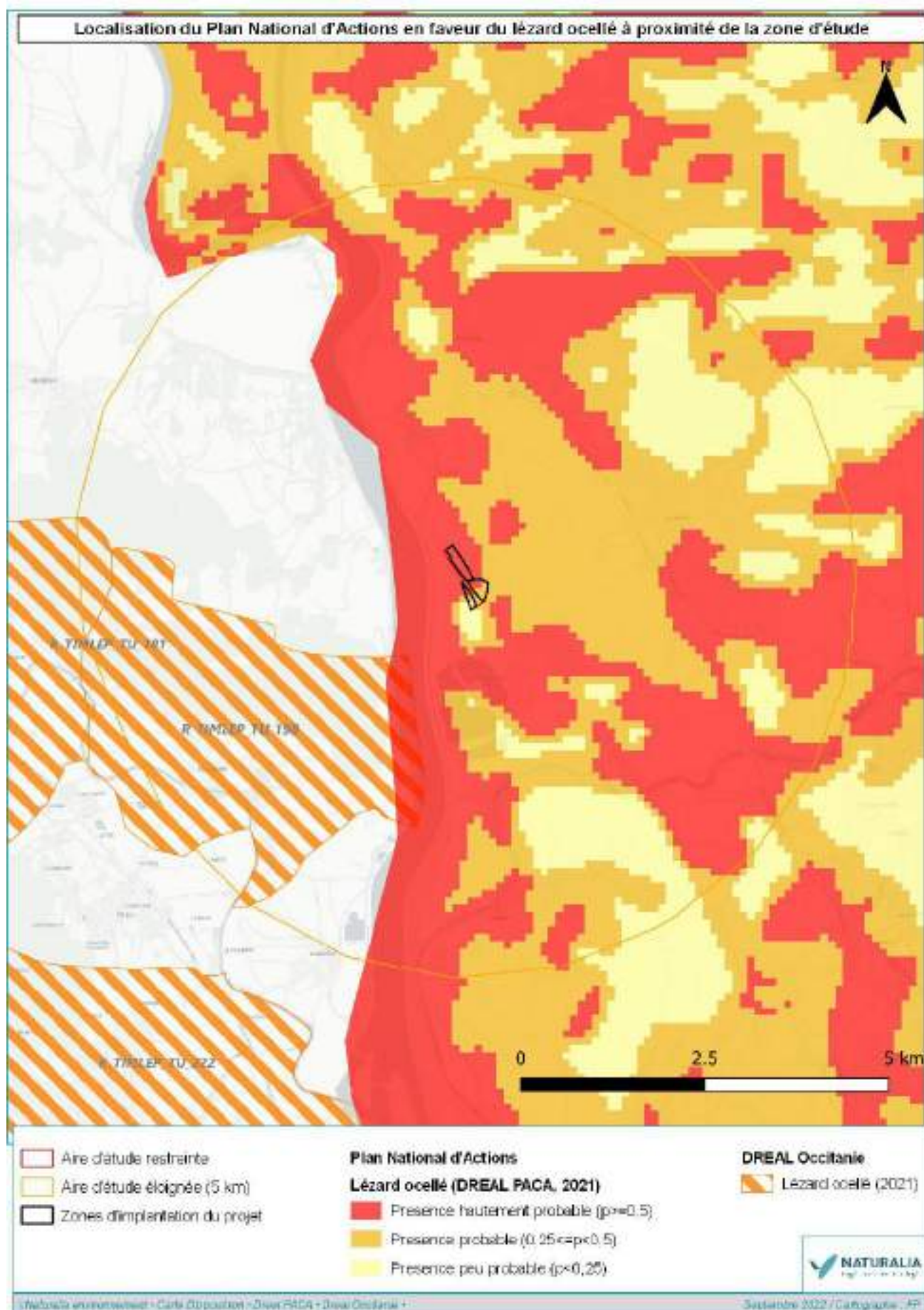


Figure 6. Périmètres du PNA Lézard ocellé à proximité de la zone d'étude

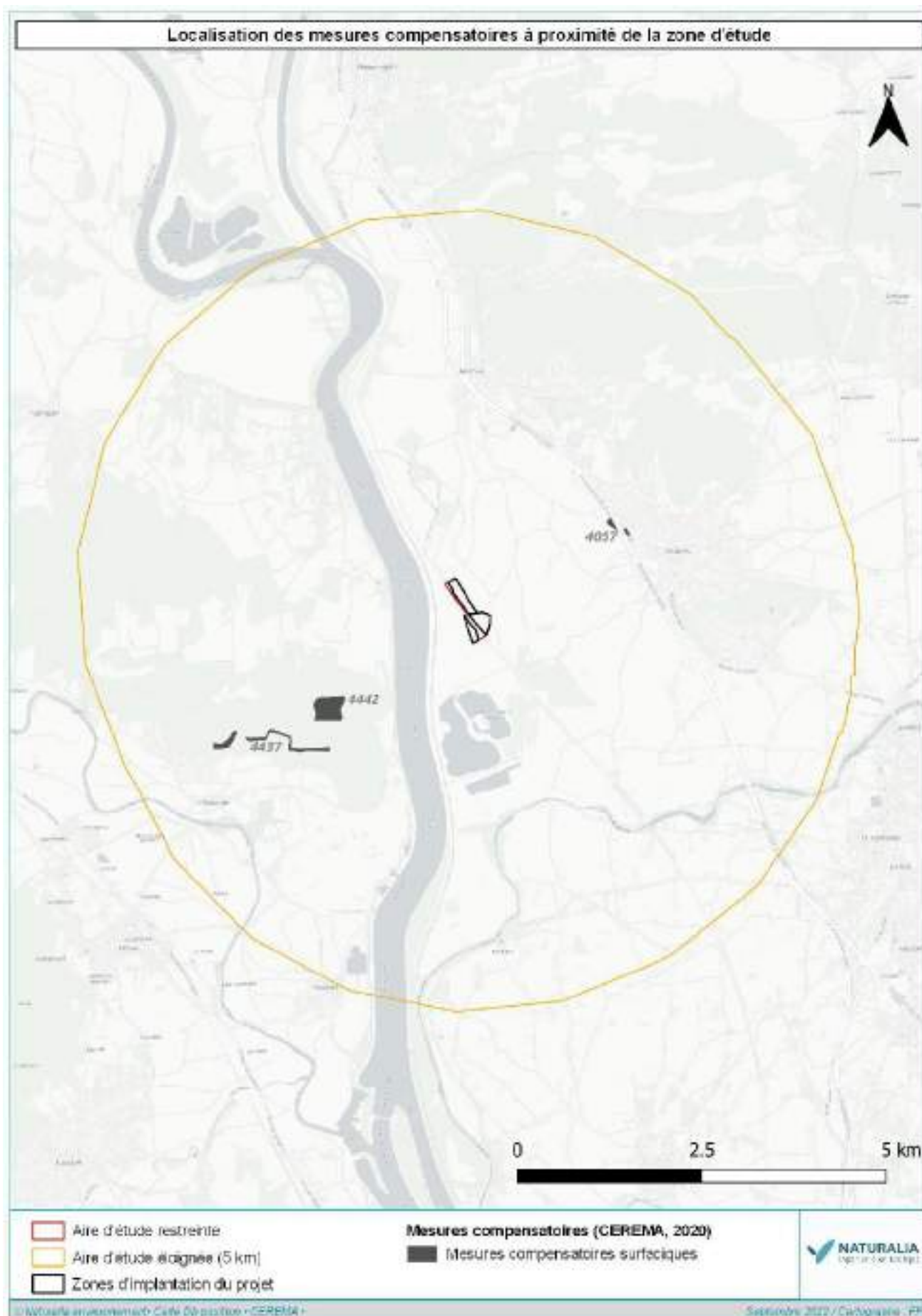


Figure 7. Parcelles de compensation écologiques à proximité du projet

## 3.2. Fonctionnalités écologiques

### 3.2.1. Fonctionnalités écologiques régionales

D'après le SRADDET PACA, l'aire d'étude n'intercepte aucune composante de la trame verte et bleue régionale qui ici est centrée uniquement autour des cours d'eau que sont le Rhône et ses affluents. Le centre de la commune de Mornas, légèrement plus au Nord que l'aire d'étude, présente un rétrécissement entre les reliefs marqués de l'est de la commune et le Rhône. Un corridor écologique des milieux ouverts est marqué ici par le SRCE et relie ces deux entités en traversant d'est en ouest la plaine agricole.

La zone d'intérêt écologique régionale la plus proche du site projet est le fleuve Rhône, considéré comme réservoir de biodiversité aquatique. Une autre zone est également présente à quelques centaines de mètres plus au nord et marquée comme réservoir de biodiversité de la trame bleue à préserver. Il s'agit pourtant d'un bosquet alluvial mature mais non relié à un milieu aquatique. Les fonctionnalités de cet espace seront plutôt liées aux milieux boisés.

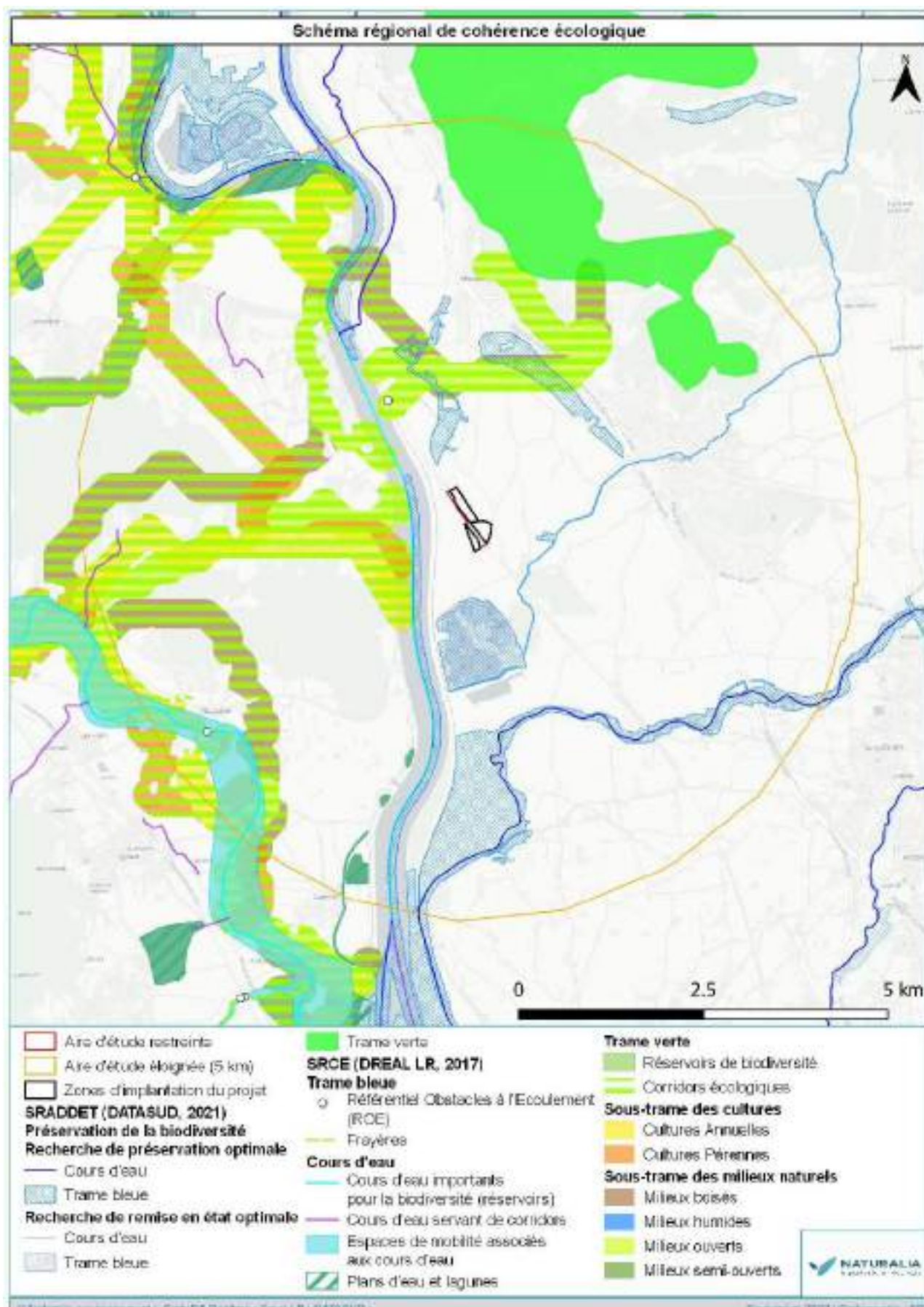


Figure 8. Localisation de l'aire d'étude au sein des composantes du SRCE PACA et SRCE Occitanie appliqué de l'autre côté du Rhône

### 3.2.2. Fonctionnalités écologiques locales

L'analyse temporelle du site grâce aux photographies aériennes anciennes montre que la zone d'étude a modérément évolué depuis 75 ans. Elle était déjà entièrement concernée par l'agriculture viticole au milieu du siècle dernier comme cela est toujours le cas. Elle n'était pas encore coupée en deux par la voie ferrée et se situait plus proche du Rhône dont le cours a été profondément modifié par les grands aménagements hydrauliques CNR des années 1960 et 1970. Ainsi la bordure nord-ouest des parcelles étudiées se situait en limite des emprises naturelles accompagnant le Rhône tandis qu'aujourd'hui ces emprises-là ont été reconquises par les terrains agricoles.

Ces modifications n'ont pas été de nature à modifier significativement les fonctionnalités écologiques locales. Ainsi de longue date ce secteur est utilisé par une agriculture de grande ampleur et intensive qui n'est fonctionnelle que pour une fraction de la biodiversité acclimatée non seulement aux milieux ouverts mais aussi aux perturbations de l'activité agricole. Nous pouvons noter néanmoins la haie présente juste au-delà de la limite nord-est de la zone d'étude et qui était déjà présente et mature dans les années 1950. Ce linéaire arboré a donc eu suffisamment de temps pour atteindre son plein potentiel écologique et accueillir des espèces d'insectes et oiseaux et peut-être des chiroptères en gîte. Néanmoins, il s'agit d'une haie de cyprès uniquement, une espèce à faible valeur et capacité écologiques.

Ainsi, à l'échelle locale l'analyse du site tend à confirmer ce que le SRADDET met en avant pour ce site, à savoir **une fonctionnalité écologique limitée à très limitée** et tournée vers la biodiversité commune des espaces ouverts. Plusieurs espèces patrimoniales à hautement patrimoniales pourront toujours être présentes localement mais en petit effectif et/ou à la faveur d'une aire de présence bien plus importante que l'aire d'étude (rapaces notamment).



Figure 6. Photographies aériennes du secteur à l'étude en 1955 et 2018 (source : remonterletemps.ign.fr)

### 3.3. Habitats naturels et semi-naturels

Le site se situe sur les terrasses alluviales de la rive gauche du Rhône, à une altitude de 35 m. Il s'agit donc de sédiments limono-argileux déposés au cours du Quaternaire par le Rhône. Le climat y est méditerranéen et permet le développement de forêts galeries de peupliers noirs et blancs ainsi que de prairies et de cultures mésophiles. Mais ces paysages sont fortement dégradés par l'agriculture assez intensive voire très intensive par endroits. Il s'agit notamment de vergers de pommiers, de cultures d'orge, de vigne... Ces cultures ont contribué à la dégradation et la réduction des surfaces de forêts et limitent actuellement l'expression des cortèges d'espèces herbacées. Ce sont donc finalement des communautés végétales pauvres et largement dominées par des espèces nitrophiles et rudérales. La présence de haies ne permet pas l'expression d'une flore plus riche. En effet, les haies sont de faible étendue, monospécifiques et gérées de manière intensive.



Figure 9. Vue sur les principaux habitats (Photos sur site : Naturalia)

Tableau 4. Habitats identifiés sur le site d'étude

| Intitulé habitat                                                      | Code EUNIS | Code EUR | Zone humide <sup>1</sup> | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Enjeu régional |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|----------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Alignements d'arbres                                                  | G5.1       | -        | p.                       | Quelques beaux individus de Peupliers noirs et blancs ( <i>Populus nigra</i> et <i>P. alba</i> ) de 15 à 20 m forment un petit îlot entre deux parcelles cultivées. Relictuel et isolé, cet îlot représente toutefois un intérêt pour les habitats d'espèces animales (insectes et oiseaux notamment). | Faible         |
| Terres labourées nues                                                 | I1.51      | -        | p.                       | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Très faible    |
| Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)                    | I1.12      | -        | p.                       | Monoculture intensive d'orge                                                                                                                                                                                                                                                                           | Très faible    |
| Vergers d'arbres fruitiers                                            | G1.D4      | -        | p.                       | Cultures de pommiers avec allées et pourtour enherbés                                                                                                                                                                                                                                                  | Très faible    |
| Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces | I1.53      | -        | p.                       | Communautés rudérales des talus, bords de champs et bords de route.                                                                                                                                                                                                                                    | Très faible    |
| Vignobles intensifs                                                   | FB.42      | -        | p.                       | Culture de vignes avec allées et pourtour enherbés                                                                                                                                                                                                                                                     | Très faible    |
| Haies d'espèces indigènes fortement gérées                            | FA.2       | -        | -                        | Formations de Peupliers noirs ou de Cyprès très fortement gérées et très pauvre                                                                                                                                                                                                                        | Très faible    |
| Formations à <i>Arundo donax</i>                                      | J4.2       | -        | p.                       | Petite population monospécifique isolée                                                                                                                                                                                                                                                                | Très faible    |
| Réseaux ferroviaires                                                  | J4.3       | -        | -                        | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | -              |
| Réseaux routiers                                                      | J4.2       | -        | -                        | Pistes d'accès                                                                                                                                                                                                                                                                                         | -              |

<sup>1</sup> Suivant l'Arrêté du 24 Juin 2008, la mention « H » signifie que l'habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs en termes de phytosociologie, sont caractéristiques de zones humides. Pour les autres habitats, notés « p » (pro parte), deux cas de figure se présentent : soit l'intitulé de l'habitat regroupe des ensembles pour partie humides, pour partie non humides, mais bien distinguables, soit cela concerne des habitats dont l'amplitude écologique va du sec à l'humide. Pour les habitats « pro parte », il n'est pas possible, à partir du niveau de précision de l'arrêté, de conclure sur la nature humide de la zone.

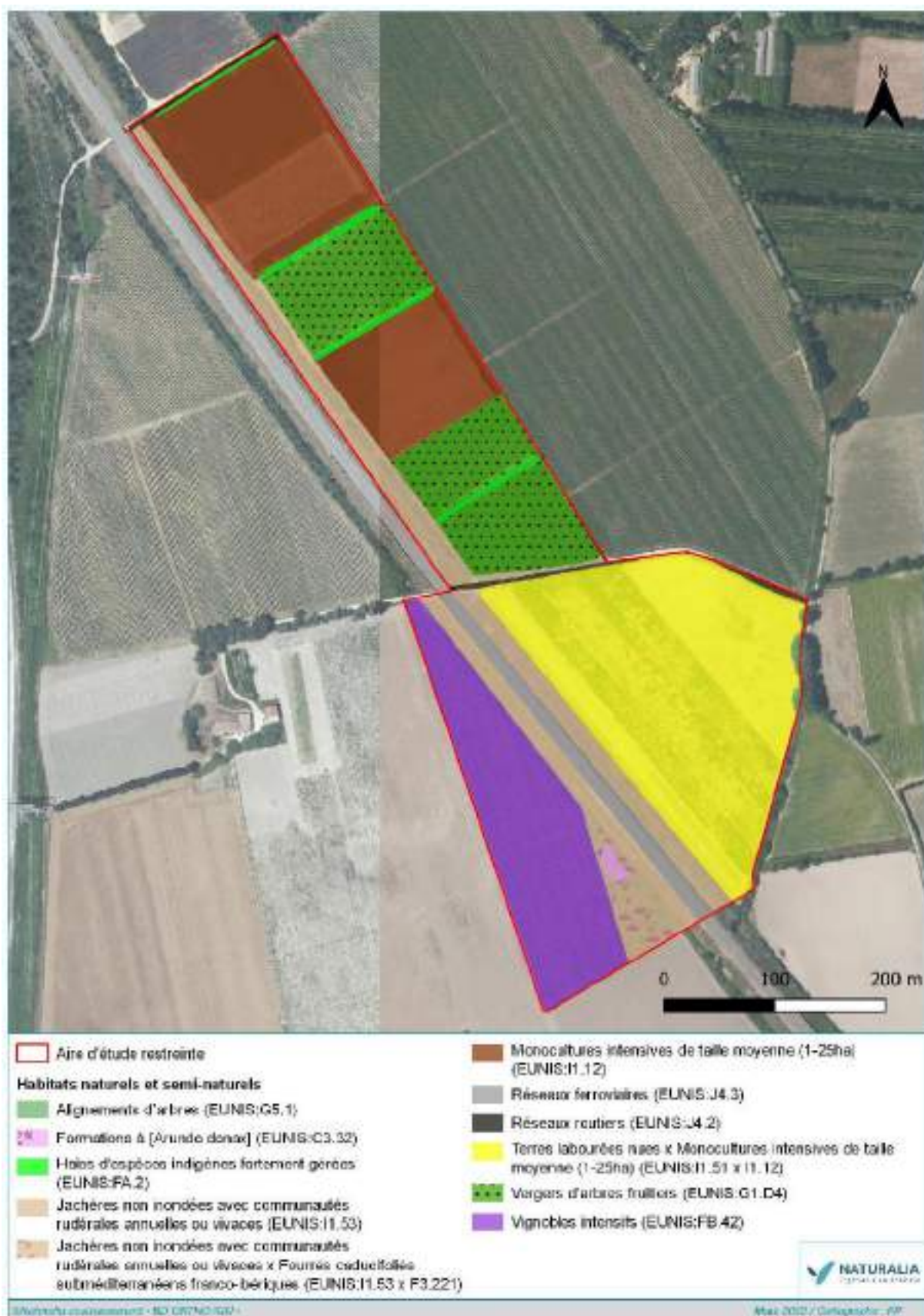


Figure 10. Habitats identifiés au sein de l'aire d'étude

### 3.4. Zones humides

#### ➤ Zones humides identifiées sur critère « habitats »

Malgré la proximité du Rhône, l'altitude et la présence de fossés de drainage empêche la circulation ou la stagnation d'eau. Ainsi, aucune zone humide, au regard des critères de végétation, n'a été observée. Bien que la période d'inventaire ne soit pas favorable à la détermination des espèces végétales, les observations ont permis de conclure sur l'absence d'espèces caractéristiques des zones humides.

Le cœur des parcelles agricoles est par définition dépourvu de végétation spontanée, ces zones seront donc à sonder afin de vérifier l'absence de zones humides en leur sein, mais cela est peu pressenti.

### 3.5. Peuplements floristiques

#### 3.5.1. Analyse bibliographique

Au regard de la nature et de l'état de conservation des habitats représentés sur le site, et des données bibliographiques disponibles sur le secteur, un corpus d'espèces remarquables peut être dressé en fonction de leurs affinités écologiques. Ce corpus est très mince puisqu'il ne compte que 5 taxons potentiels dont les probabilités de présence sont limitées.

Tableau 5. Espèces végétales protégées ou patrimoniales pressenties au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique

| Nom vernaculaire             | Nom scientifique           | Menace   | Protection | Commentaires                                                                      | Enjeu régional |
|------------------------------|----------------------------|----------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Laïche faux-souchet          | <i>Carex pseudocyperus</i> | LRN : LC | PR         | Roselière longuement inondée, berges de plans d'eau<br>Mai à juillet              | Fort           |
| Silène de Porto              | <i>Silene portensis</i>    | LRN : LC | PR         | Pelouses ouvertes, friches<br>Mai à juillet                                       | Fort           |
| Massette à feuilles étroites | <i>Typha angustifolia</i>  | LRN : LC | -          | Bords des cours d'eau, berges des étangs, dépressions humides<br>Juin à septembre | Fort           |
| Canche élégante              | <i>Aira elegantissima</i>  | LRN : LC | -          | Pelouses, maquis<br>Mai à juin                                                    | Modéré         |
| Orchis à odeur de vanille    | <i>Anacamptis fragrans</i> | LRN : LC | -          | Pelouses sèches à humides<br>Mai à juillet                                        | Modéré         |

#### 3.5.2. Résultats des investigations de terrain

Les inventaires complémentaires au printemps 2022 n'ont mis en évidence aucune espèce protégée sur site. La faible naturalité des milieux dans une trame agricole est peu propice à l'installation d'espèces remarquables. Néanmoins, quelques espèces patrimoniales ont été contactées, en particulier l'Euphorbe à feuilles de platanes (*Euphorbia platyphyllos*), espèce assez rare en PACA. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des espèces patrimoniales relevées sur site.

La Renoncule Sarde est également présente. Plante affectionnant les zones humides superficielles elle est présente ici en densité trop faible pour caractériser une zone humide (devant dépasser 50% de recouvrement de l'ensemble de la flore). Cette présence est assez surprenante et est très certainement du fait de l'irrigation agricole des vergers, créant des micro-ornières inondées temporairement, mais souvent, mimant alors certaines caractéristiques de l'habitat de l'espèce. Cette origine artificielle de la présence de la plante en diminue donc l'intérêt écologique.

Tableau 6. Espèces végétales patrimoniales recensées

| Taxon                                                           | Menace | Statut | Niveau d'enjeu régional | Effectifs | Commentaires                               | Niveau d'enjeu local |
|-----------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------------------|-----------|--------------------------------------------|----------------------|
| Euphorbe à feuilles de platane<br><i>Euphorbia platyphyllos</i> | -      | -      | Assez Fort              | 10        | Une dizaine d'individus en bord de culture | Assez Fort           |

| Taxon                                                       | Menace | Statut | Niveau d'enjeu régional | Effectifs | Commentaires                                                                                                                                                                                                                   | Niveau d'enjeu local |
|-------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Renoncule sarde</b><br><i>Ranunculus sardous</i>         | -      | -      | <b>Modéré</b>           | 50-100    | Abondante dans certains inter-rangs des vergers, cette espèce croît ici à la faveur de l'arrosage artificiel<br>Une quarantaine d'individus observés en 2 stations.                                                            | <b>Modéré</b>        |
| <b>Guimauve officinale</b><br><i>Althaea officinalis</i>    | -      | -      | <b>Modéré</b>           | 5         | Petite population ponctuelle de quelques individus dans un fossé humide                                                                                                                                                        | <b>Modéré</b>        |
| <b>Orlaya à grandes fleurs</b><br><i>Orlaya grandiflora</i> | -      | -      | <b>Modéré</b>           | 10-20     | Espèce assez courante dans la région, inféodée aux friches matures. Deux micro stations observées dans la haie de peupliers la plus au Nord de l'aire d'étude restreinte et au Sud de la parcelle à l'Ouest de la voie ferrée. | <b>Modéré</b>        |



Figure 11. Espèces végétales patrimoniales contactées sur site.



Figure 11. Espèces végétales exotiques envahissantes recensées dans l'aire d'étude

### 3.6. Peuplements faunistiques

#### 3.6.1. Analyse de la bibliographie

Le recueil bibliographique issu des différentes bases de données naturalistes met en évidence une certaine diversité faunistique. Cependant les monocultures du site d'étude et la présence d'une voie ferroviaire traversant le site d'étude limitent fortement la présence d'espèces patrimoniales.

Néanmoins, de nombreuses espèces sont connues aux alentours ou à l'échelle communale et peuvent être considérées comme potentielles sur le site.

Ces espèces sont ainsi présentées dans le tableau ci-dessous. Les espèces dites communes bien que protégées pour la plupart, n'y sont pas restituées.

Tableau 7. Analyse des potentialités faunistiques pressenties sur le site d'étude.

| Espèce                                                            | Statut                          | Source                              | Enjeu de conservation | Commentaire                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Invertébrés                                                       |                                 |                                     |                       |                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Agrion de Mercure</b><br><i>Coenagrion mercuriale</i>          | PN, NT (LRR), Rem ZNIEFF, DH II | Faune PACA, Silène Faune, Naturalia | Modéré                | Plusieurs données existantes de l'espèce plus au sud à proximité de l'aire d'étude.                                                                                                                                          |
| <b>Diane</b><br><i>Zerynthia polyxena</i>                         | PN, LC (LRR), REM ZNIEFF        |                                     | Modéré                | Présente sur le territoire, plante hôte bien répartie sur l'ensemble de la région.                                                                                                                                           |
| <b>Decticelle des ruisseaux</b><br><i>Roeseliana azami azami</i>  | PN, NT (LRR), Rem ZNIEFF        |                                     | Assez fort            | Présente sur le territoire, connue plus au nord et au sud, potentielle.                                                                                                                                                      |
| Avifaune                                                          |                                 |                                     |                       |                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Chevêche d'Athena</b><br><i>Athene noctua</i>                  | PN, LC (LRR)                    | Silène Faune/ Faune PACA Naturalia  | Modéré                | Nicheur possible sur la commune de Mornas en 2014. De nombreux relevés de l'espèce sont connus sur le secteur de l'emprise d'étude. Elle pourrait être présente dans des vieux vergers de pommiers ou des haies de peupliers |
| <b>Alouette lulu</b><br><i>Lullula arborea</i>                    | PN, LC (LRR), OI                |                                     | Modéré                | Certaines mentions sont connues de l'espèce sur la commune et ressortent comme nicheur possible en 2020.                                                                                                                     |
| <b>Faucon hobereau</b><br><i>Falco subbuteo</i>                   | PN, LC (LRR)                    |                                     | Modéré                | Nicheur possible à l'échelle communale (2020).                                                                                                                                                                               |
| <b>Huppe fasciée</b><br><i>Upupa epops</i>                        | PN, LC (LRR)                    |                                     | Modéré                | Plusieurs mentions sur la commune de Mornas, potentielle au regard des habitats présents.                                                                                                                                    |
| <b>Milan noir</b><br><i>Milvus migrans</i>                        | PN, LC (LRR), DO1               |                                     | Modéré                | Plusieurs mentions existent localement sur et aux abords de l'aire d'étude.<br>Statué comme nicheur possible en 2021.                                                                                                        |
| <b>Pic épeichette</b><br><i>dendrocopos minor</i>                 | PN, LC (LRR)                    |                                     | Modéré                | L'espèce est connue sur le site d'étude. Nicheur possible en 2021.                                                                                                                                                           |
| <b>Petit duc scops</b><br><i>Otus scops</i>                       | PN, LC (LRR)                    |                                     | Modéré                | Nicheur possible en 2019 sur Mornas. Potentiel sur l'aire d'étude.                                                                                                                                                           |
| <b>Rollier d'Europe</b><br><i>Coracias garrulus</i>               | PN, NT (LRR), OI                |                                     | Modéré                | Le Rollier d'Europe est contacté sur le secteur d'étude à plusieurs reprises.<br>Nicheur possible sur la commune concernée en 2014.                                                                                          |
| <b>Tourterelle des bois</b><br><i>Streptopelia turtur</i>         | VU (LRR)                        |                                     | Modéré                | Contacté dans un secteur proche, potentielle sur l'aire d'étude.<br>Nicheur possible sur la commune de Mornas en 2021.                                                                                                       |
| Reptiles                                                          |                                 |                                     |                       |                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Couleuvre à échelons</b><br><i>Rhinechis scalaris</i>          | PN, LC (LRF)                    | Silène Faune/ Faune PACA Naturalia  | Modéré                | Potentielle au regard des habitats en présence. Bien présente sur ce secteur du département.                                                                                                                                 |
| <b>Couleuvre de Montpellier</b><br><i>Malpolon monspessulanus</i> | PN, LC (LRF)                    |                                     | Modéré                | Plusieurs mentions sur la commune en 2020.                                                                                                                                                                                   |
| <b>Couleuvre helvétique</b><br><i>Natrix helvetica</i>            | PN, LC (LRF)                    |                                     | Modéré                | Mention sur la commune de Mornas en 2020.                                                                                                                                                                                    |

| Espèce                                                              | Statut                       | Source                                                                    | Enjeu de conservation | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amphibiens                                                          |                              |                                                                           |                       |                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Crapaud calamite</b><br><i>Epidalea calamita</i>                 | PN, LC<br>(LRR), DHIV.       | <b>Silène<br/>Faune/<br/>Faune<br/>PACA/<br/>Naturalia</b>                | <b>Modéré</b>         | Plusieurs individus sont observés sur les alentours de l'emprise d'étude.                                                                                                                                                                     |
| <b>Rainette méridionale</b><br><i>Hyla meridionalis</i>             | PN, LC<br>(LRF), DH. IV      |                                                                           | <b>Modéré</b>         | Mention au sud de l'aire d'étude.                                                                                                                                                                                                             |
| Mammifères (dont chiroptères)                                       |                              |                                                                           |                       |                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Lapin de Garenne</b><br><i>Oryctolagus cuniculus</i>             | LRR : NT                     | <b>Silene<br/>Faune/<br/>Faune PACA<br/>Naturalia/<br/>DREAL<br/>PACA</b> | <b>Modéré</b>         | Connu sur la commune de Mornas, plusieurs mentions au sud de l'aire d'étude.                                                                                                                                                                  |
| <b>Grand Murin</b><br><i>Myotis myotis</i>                          | PN, DH2,<br>DH4, LRN :<br>LC |                                                                           | <b>Assez fort</b>     | Ces espèces sont connues sur le secteur et les alentours de Mornas. Plusieurs gîtes à fort enjeu sont connues pour certains taxons (Petit Murin, Grand Murin, Minioptère de Schreibers) sur la commune de Piolenc, commune voisine de Mornas. |
| <b>Minioptères de schreibers</b><br><i>Miniopterus schreibersii</i> | PN, DH2,<br>DH4, LRR :<br>LC |                                                                           | <b>Fort</b>           |                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Petit murin</b><br><i>Myotis blythii</i>                         | PN, DH2,<br>DH4, LRR :<br>LC |                                                                           | <b>Fort</b>           |                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Grand Rhinolophe</b><br><i>Rhinolophus ferrumequinum</i>         | PN, DH2,<br>DH4, LC :<br>LRR |                                                                           | <b>Assez fort</b>     | Hivernage sur Mornas                                                                                                                                                                                                                          |

Notons que le Lézard ocellé n'est pas connu dans la plaine agricole de Mornas et des communes voisines. Bien que l'aire d'étude soit pour partie concernée par une zone de forte probabilité de présence d'après le PNA de l'espèce, aucun des milieux en place localement ne semble favorable à la présence de l'espèce.

### 3.6.2. Résultats des inventaires

#### Insectes et autres arthropodes

Au regard des différents habitats présents et en fonction de leur état de conservation, une analyse des potentialités a été réalisée pour les espèces à enjeu lors du pré-diagnostic. Les passages printaniers ont permis de mettre lumière la présence ou non des espèces potentielles.

Ainsi concernant le cortège entomologique à enjeu cité dans le recueil bibliographique, l'emprise d'étude apparaît pour certains taxons potentiellement favorables. La Decticelle des ruisseaux *Roeseliana azami azami*, présentant un enjeu notable est pressentie sur l'aire d'étude. Cette dernière attendue au sein des fossés enherbés humides à prèles n'a pas été observée malgré une pression d'inventaire ciblée. Quant aux odonates cités en bibliographie, ils ne trouvent pas d'habitat favorable dans l'aire d'étude. Les rares points d'eau présents sur l'emprise d'étude ne présentent pas un faciès intéressant pour le bon développement de ces derniers. Les plans d'eau de Li Piboulos situés juste au sud pourraient convenir au *Sympetrum pedemontanum*, qui pourrait venir transiter sur l'aire d'étude. Mais cette dernière ne trouve pas sur site des milieux convenables à son développement pré-imaginal.

Enfin, concernant le cortège d'invertébrés communs, les coléoptères sont représentés au printemps par des espèces dites « communes » avec l'exemple de la Coccinelle à sept points *Coccinella septempunctata*. La malacofaune s'exprime quant à elle par des espèces à large distribution avec *Clausilia rugosa*, l'Escargot des haies *Cepaea nemoralis*, l'Escargot petit gris *Cornu aspersum*, ou encore l'Hélicelle des Balkans *Xeropicta derbentina*. Les lépidoptères sont représentés par des espèces plutôt commune à l'image du Souci *Colias crocea*, de la Mélitée du plantain *Melitaea cinxia*, du Myrtil *Maniola jurtina* ou encore l'exemple du Vulcain *Vanessa atalanta*.



Figure 12. Illustrations de quelques éléments entomologiques rencontrés sur site, respectivement, *Coccinella septempunctata*, *Colias crocea*, *Cornu aspersum*, *Pisaura mirabilis*. Photos prises hors site/Naturalia

### Amphibiens

La bibliographie met en exergue deux espèces d'amphibiens à enjeux mentionnées à l'échelle de la commune et à proximité de la zone d'étude : la **Rainette méridionale** *Hyla meridionalis* et le **Crapaud calamite** *Epidalea calamita*. Ces espèces sont plus facilement observables ou audibles lors de prospections nocturnes. Aucun individu n'a été observé lors des prospections diurnes ni entendu lors de la prospection nocturne.

Bien qu'aucune observation n'ait été faite, un cortège d'amphibiens communs reste pressenti sur les réseaux de canaux agricoles en transit et également sous l'un des ouvrages d'art. Ainsi le Crapaud épineux *Bufo spinosus* et le genre *Pelophylax* sp. (les « grenouilles vertes » au sens large) sont pressentis sur ces habitats. Concernant les amphibiens à enjeu cités précédemment, ils sont exclus des futures analyses et considérés comme absents.



Figure 13. Petit ruisseau, favorable à la reproduction des batraciens. Photos sur site : P. MENARD/ Naturalia

### Reptiles

Le recueil de données bibliographiques met en avant un cortège de reptiles peu diversifié autour de l'aire d'étude avec comme seuls enjeux pressentis, les ophidiens.

Concernant les espèces généralistes, le Lézard des murailles *Podarcis muralis* et la Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica* sont présents sur l'ensemble de l'aire d'étude avec une prédilection pour les milieux rupestres ou artificiels. Les lisières végétales sont également l'habitat du Lézard à deux raies *Lacerta bilineata*. Concernant les ophidiens cités en bibliographie, aucun individu n'est observé sur le secteur étudié, en revanche ils sont potentiels dans l'aire d'étude en transit. Ils trouvent un habitat plus favorable aux alentours au niveau des boisements, des milieux buissonnants et des milieux rupestres artificiels favorables à leur thermorégulation.

La Couleuvre helvétique citée précédemment ne trouve pas sur site un habitat adéquat, elle est exclue des potentialités.



Figure 14. Milieu favorable au développement de l'herpétofaune et à leur thermorégulation

## Oiseaux

L'aire d'étude à dominance agricole est caractérisée par des champs viticoles et parcelles de champs remaniées. Ces parcelles agricoles sont le lieu d'accueil de plusieurs taxons affiliés à ces milieux. On y retrouve en hivernage les alouettes représentées par l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et l'Alouette lulu *Lullula arborea*, bien présentes sur le secteur étudié avec de nombreux chanteurs en début d'année. Il en va de même pour le Cochevis huppé *Galerida cristata* avec deux chanteurs contactés. La période trop précoce et l'absence de contacts par la suite pour ces deux espèces ne permet pas de leur affecter un statut de nicheur sur site, mais seulement d'hivernant. Le Pipit farlouse *Anthus pratensis* également observé avec de nombreux contacts utilise le site en tant qu'hivernant. Toutes ces espèces ne sont présentes qu'en tant qu'hivernantes car elles ont déserté le site une fois la période de reproduction démarrée.

Les parcelles agricoles bordent pour certaines de grand mas, et des habitations. Ces habitats anthropiques sont le lieu de reproduction d'espèces liés à ces bâtis ou ayant une certaine affinité avec les activités humaines, parmi elles citons le Moineau domestique *Passer domesticus*, la Tourterelle turque *Streptopelia decaocto*, l'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* qui trouvent refuge dans les allées de platanes partageant le gîte avec le Choucas des tours *Coloeus monedula*.

Les habitats plus « naturels » tels que les lisières buissonnantes accueillent des passereaux insectivores propres à ces habitats notamment avec les exemples de la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, du Merle noir *Turdus merula*, du Bruant zizi *Emberiza cirlus* ou encore de la Fauvette mélanocéphale *Curruca melanocephala*. Ces mêmes habitats accueillent temporairement les taxons hivernants. Les turdids à l'image des grives comptent parmi les oiseaux hivernants observés sur l'emprise de l'aire d'étude. Bien que sédentaires, les grives lors des périodes de grands froids trouvent refuge durant quelques mois sous des latitudes plus tempérées comme c'est le cas ici. C'est effectivement le cas de la Grive musicienne *Turdus philomelos*, de la Grive litorne *Turdus pilaris* et de la Grive draine *Turdus viscivorus*. Le cortège des hivernants s'accompagne également de la Linotte mélodieuse *Linaria cannabina* et du Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*. Notons par ailleurs que plusieurs observations au cours de l'année de la Linotte mélodieuse sont également réalisées, mettant en avant une reproduction probable de l'espèce sur les milieux annexes. Cette dernière à l'enjeu de conservation régional modéré se reproduit hors aires d'étude au sein des cultures viticoles.

Notons que le site d'étude possède plusieurs linéaires d'arbres et, bien que peu de cavités aient été observées à leur niveau, plusieurs des essences présentes, notamment les peupliers, sont particulièrement favorables à certaines espèces citées en bibliographie notamment le **Pic épeichette** *Dendrocopos minor*, le **Rollier d'Europe** *Coracias garrulus* ou la **Huppe fasciée** *Upupa epops*. Aucune de ces espèces patrimoniales n'a fait l'objet d'observations durant les prospections de terrain printanières et sont donc considérées absentes.

Enfin le cortège de l'avifaune commune s'exprime également par des espèces de plus grande taille avec les exemples du Pic vert *Picus viridis*, de la Pie bavarde *Pica pica*, de la Corneille noire *Corvus corone*, du Geai des chênes *Garrulus glandarius* ou encore de la Buse variable *Buteo buteo*. Le Milan noir *Milvus migrans*, espèce listée en bibliographie, a fait l'objet de nombreuses observations

Afin de contacter les espèces aux mœurs crépusculaires et nocturnes plusieurs sessions nocturnes ont été entreprises. Deux espèces patrimoniales ont ainsi été mis en évidence avec **un mâle chanteur de Petit-duc scops** *Otus scops* identifié au nord-est en marge de l'aire d'étude et **un couple de Chevêche d'Athéna** *Athene noctua*. La Chevêche d'Athéna utilise l'allée de platane située au nord au sein de l'aire d'étude élargie.

Globalement, le site est principalement favorable à l'alimentation de l'avifaune plutôt qu'à sa reproduction. Les oiseaux se reproduisent plutôt au niveau des linéaires arborés, zones de friches, lisières et habitats anthropiques traditionnels.



Figure 15. Habitats occupés par l'avifaune à enjeu avec respectivement le Cochevis huppé et l'Alouette lulu

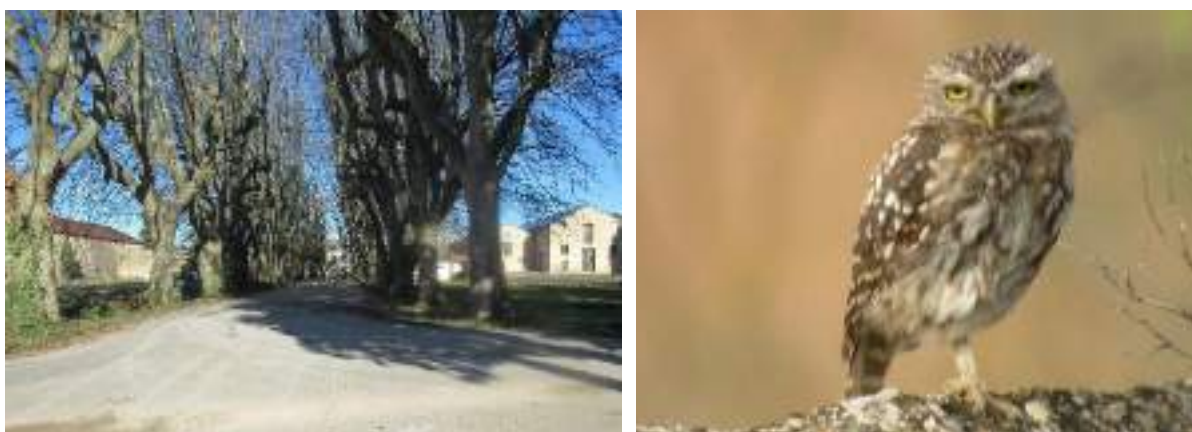


Figure 16. Illustrations de la Chevêche d'Athene et de son habitat de reproduction.

### Mammifères (dont chiroptères)

Concernant les mammifères terrestres, aucune espèce n'est identifiée directement sur site, en revanche plusieurs sont potentielles au sein de l'aire d'étude. Les espèces considérées comme potentielles sur le site sont toutes identifiées comme communes et ne seraient présentes qu'en transit sur le secteur étudié. Ainsi, l'emprise d'étude ne présente que peu d'intérêt pour les espèces jugées potentielles avec le Renard roux *Vulpes vulpes* ou le Blaireau européen *Meles meles*. Les taxons cités en bibliographie ne trouvent pas sur le site d'étude d'habitats favorables et sont donc exclus pour la suite de l'analyse.

En ce qui concerne les chiroptères, les inventaires se sont attachés à mettre en exergue les gîtes ou possibilités de gîtes. L'attention s'est focalisée sur les arbres potentiellement composés de cavités pouvant accueillir ce groupe taxonomique ou présentant des soulèvements d'écorces bénéfiques pour les chiroptères. Sur la partie nord de l'aire d'étude, deux linéaires de Platanes sont présents. Ces derniers sont très attractifs pour les chiroptères en raison des diverses cavités présentes, typiques de cette essence. À noter tout de même que certains d'entre eux sont occupés par des Choucas des Tours, ce qui réduit le potentiel d'accueil pour les chiroptères cavicoles. Les chiroptères pourraient néanmoins à terme coloniser ces cavités, notamment lorsque les champignons xylophages les auront agrandis et rendus défavorables aux oiseaux.

Enfin, certains petits ouvrages sont présents avec des ponts SNCF franchissant les chemins agricoles. Ces derniers ont été inspectés à la faveur de quelques microfissures, mais aucune réelle fréquentation chiroptérologique n'est mise en évidence. À noter tout de même que ces ouvrages SNCF abritent régulièrement des chiroptères au niveau des corniches longitudinales.

Dans un second temps et tel que définie en partie méthodologique, l'aire d'étude a été soumise à un monitoring acoustique. Au vu des habitats peu attractifs qui composent le site, des résultats plutôt modestes étaient attendus. L'analyse des sonagrammes a en effet confirmée ces éléments puisque seulement 8 espèces ont été contactées et dans des effectifs particulièrement faibles. L'absence d'habitats de chasse caractéristique et l'absence d'élément fonctionnel sont bien entendu des facteurs limitant considérablement la présence des chiroptères. Deux espèces

patrimoniales ont tout de même été contactées, mais de l'ordre de l'unité et de manière anecdotique (absence de chasse). Il s'agit du Minioptère de Schreibers et du Petit murin, espèces assez communes sur ce secteur du sillon rhodanien et certainement en provenance des colonies limitrophes (Piolenc, Mornas, etc.). Le site ne présente pas de véritable intérêt pour ces deux espèces. Ce constat est également partagé pour le reste du cortège d'espèces communes (ou assez communes) contactées, à l'image des Pipistrelles (Kuhl / commune / pygmée) du Vespère de Savi, du Molosse de Cestoni ou encore de la Noctule de Leisler.



*Figure 18. Allée de platanes présentant des cavités favorables aux chiroptères. Photos sur site/ Naturalia environnement.*



Figure 17. Synthèse des enjeux faunistiques observés lors du diagnostic écologique dans l'aire d'étude

## 4. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Sont présentés ci-dessous l'ensemble des habitats remarquables et espèces protégées et/ou à niveau d'enjeu régional notable dont la présence est soit avérée soit probable.

Dans la colonne taxon, les cellules sur fond vert sont évaluées comme potentiellement présentes sur le site d'étude tandis que celles sur fond blanc sont d'ores-et-déjà avérées par la visite de terrain ou par des éléments bibliographiques.

Tableau 8. Bilan des enjeux pour les habitats et les zones humides

| Intitulé habitat                                                      | Code EUNIS | Code EUR | Zone humide <sup>2</sup> | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Enjeu régional |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|----------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Alignements d'arbres                                                  | G5.1       | -        | p.                       | Quelques beaux individus de Peupliers noirs et blancs ( <i>Populus nigra</i> et <i>P. alba</i> ) de 15 à 20 m forment un petit îlot entre deux parcelles cultivées. Relictuel et isolé, cet îlot représente toutefois un intérêt pour les habitats d'espèces animales (insectes et oiseaux notamment). | Faible         |
| Terres labourées nues                                                 | I1.51      | -        | p.                       | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Très faible    |
| Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)                    | I1.12      | -        | p.                       | Monoculture intensive d'orge                                                                                                                                                                                                                                                                           | Très faible    |
| Vergers d'arbres fruitiers                                            | G1.D4      | -        | p.                       | Cultures de pommiers avec allées et pourtour enherbés                                                                                                                                                                                                                                                  | Très faible    |
| Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces | I1.53      | -        | p.                       | Communautés rudérales des talus, bords de champs et bords de route.                                                                                                                                                                                                                                    | Très faible    |
| Vignobles intensifs                                                   | FB.42      | -        | p.                       | Culture de vignes avec allées et pourtour enherbés                                                                                                                                                                                                                                                     | Très faible    |
| Haies d'espèces indigènes fortement gérées                            | FA.2       | -        | -                        | Formations de Peupliers noirs ou de Cyprès très fortement gérées et très pauvre                                                                                                                                                                                                                        | Très faible    |
| Formations à <i>Arundo donax</i>                                      | J4.2       | -        | p.                       | Petite population monospécifique isolée                                                                                                                                                                                                                                                                | Très faible    |
| Réseaux ferroviaires                                                  | J4.3       | -        | -                        | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | -              |
| Réseaux routiers                                                      | J4.2       | -        | -                        | Pistes d'accès                                                                                                                                                                                                                                                                                         | -              |

Aucun habitat n'est caractérisé comme étant une zone humide. Par ailleurs, la présence de fossés de drainage suppose qu'il est peu probable d'observer des zones humides d'après les critères pédologiques.

<sup>2</sup> Suivant l'Arrêté du 24 Juin 2008, la mention « H » signifie que l'habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs en termes de phytosociologie, sont caractéristiques de zones humides. Pour les autres habitats, notés « p » (pro parte), deux cas de figure se présentent : soit l'intitulé de l'habitat regroupe des ensembles pour partie humides, pour partie non humides, mais bien distinguables, soit cela concerne des habitats dont l'amplitude écologique va du sec à l'humide. Pour les habitats « pro parte », il n'est pas possible, à partir du niveau de précision de l'arrêté, de conclure sur la nature humide de la zone.

Tableau 9. Bilan des enjeux pressentis pour la flore

| 3                                                                      | Menace | Protection | Enjeu régional    | Commentaires                                                                                                 | Enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle |
|------------------------------------------------------------------------|--------|------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Euphorbe à feuilles de platane</b><br><i>Euphorbia platyphyllos</i> | -      | -          | <b>Assez Fort</b> | Une dizaine d'individus en bord de culture                                                                   | <b>Assez fort</b>                       |
| <b>Renoncule sarde</b><br><i>Ranunculus sardous</i>                    | -      | -          | <b>Modéré</b>     | Abondante dans certains inter-rangs des vergers, cette espèce croît ici à la faveur de l'arrosage artificiel | <b>Modéré</b>                           |
| <b>Guimauve officinale</b><br><i>Althaea officinalis</i>               | -      | -          | <b>Modéré</b>     | Petite population ponctuelle de quelques individus dans un fossé humide                                      | <b>Modéré</b>                           |
| <b>Orlaya à grandes fleurs</b><br><i>Orlaya grandiflora</i>            | -      | -          | <b>Modéré</b>     | Espèce assez courante dans la région, inféodée aux friches matures.                                          | <b>Modéré</b>                           |

Tableau 10. Bilan des enjeux avérés et pressentis pour la faune

| Espèce                                                                                              | Statut                 | Enjeu régional | Commentaire                                                                                                                       | Enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Oiseaux                                                                                             |                        |                |                                                                                                                                   |                                         |
| Cortège d'oiseaux communs protégés                                                                  | PN, LC (LRR)           | Faible         | Petite population reproductrice.                                                                                                  | Faible                                  |
| Chevêche d'Athena<br><i>Athene noctua</i>                                                           | PN, LC (LRR)           | Modéré         | Un couple utilise les alignements de platanes au nord, hors site d'étude. Utilise les secteurs étudiés comme zone d'alimentation. | Modéré                                  |
| Alouette lulu<br><i>Lullula arborea</i>                                                             | PN, LC (LRR), OI       | Modéré         | Plusieurs individus avérés sur les sols remaniés (en hivernage uniquement).                                                       | Faible                                  |
| Cochevis huppé<br><i>Galerida Cristata</i>                                                          | PN, VU (LRR)           | Modéré         |                                                                                                                                   | Faible                                  |
| Linotte mélodieuse<br><i>Linaria cannabina</i>                                                      | PN,                    | Modéré         | Bien présente sur le secteur avec de nombreux contacts.                                                                           | Modéré                                  |
| Milan noir<br><i>Milvus migrans</i>                                                                 | PN, LC (LRR), DO1      | Modéré         | Transit, sans lien direct avec l'aire d'étude.                                                                                    | Faible                                  |
| Petit-duc scops<br><i>Otus scops</i>                                                                | PN, LC (LRR)           | Modéré         | Un mâle chanteur sur le secteur.                                                                                                  | Modéré                                  |
| Reptiles                                                                                            |                        |                |                                                                                                                                   |                                         |
| Cortège de reptiles communs<br>(Lézard des muraille, Lézard à deux raies, Tarente de Maurétanie...) | PN, LC (LRR)           | Faible         | Espèces à large spectre de répartition, bien représentées.                                                                        | Faible                                  |
| Couleuvre à échelons<br><i>Rhinechis scalaris</i>                                                   | PN, LC (LRF)           | Modéré         | Attendu en transit sur les secteurs étudiés.                                                                                      | Modéré                                  |
| Couleuvre de Montpellier<br><i>Malpolon monspessulanus</i>                                          | PN, LC (LRF)           | Modéré         |                                                                                                                                   | Modéré                                  |
| Amphibiens                                                                                          |                        |                |                                                                                                                                   |                                         |
| Cortège batrachologique commun                                                                      | PN, LC (LRR)           | Faible         | Transit sur les canaux bordant les parcelles étudiées.                                                                            | Faible                                  |
| Mammifères                                                                                          |                        |                |                                                                                                                                   |                                         |
| Lapin de Garenne<br><i>Oryctolagus cuniculus</i>                                                    | LRR : NT               | Modéré         | Avéré en transit et déplacement. Aucun habitat de reproduction (garenne) n'est encore attendu                                     | Modéré                                  |
| Petit murin<br><i>Myotis blythii</i>                                                                | PN, DH2, DH4, LRR : LC | Fort           |                                                                                                                                   | Fort                                    |

| Espèce                                                                                                                                 | Statut                    | Enjeu régional                   | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                       | Enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Minioptères de Schreibers</b><br><i>Miniopterus schreibersii</i>                                                                    | PN, DH2, DH4, LRR :<br>LC | <b>Fort</b>                      | Ces deux espèces ont été contactées en survol et de manière anecdotique sur le site. L'aire d'étude ne représente en revanche aucun intérêt particulier (absence d'habitats de chasse caractéristiques, absence d'élément fonctionnel attractif). | <b>Assez fort</b>                       |
| <b>Cortège de chiroptères communs</b><br><i>Groupe des Pipistrelles, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Vespère de Savi, etc.</i> | PN, DH4, LRN: LC et<br>NT | <b>Faible à</b><br><b>Modéré</b> | Ces espèces ont été contactées en survol en faibles effectifs, là encore les habitats ne sont pas attractifs. À noter tout de même des possibilités de gîtes que ce soit au niveau des linéaires de Platanes ou bien des petits ponts SNCF.       | <b>Faible et</b><br><b>Modéré</b>       |

## 5. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET

Le projet d'Agrinergie de Liman sera implanté sur la commune de Mornas (84 550), au lieu-dit « Le Liman » sur un terrain exploité par l'EARL Clément René & Fils.

Les parcelles prises à bail sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11. Références cadastrales du projet

| Section | Parcelle                  | Commune | Département |
|---------|---------------------------|---------|-------------|
| 0F      | 1175 ; 1180 ; 1184 ; 1185 | Mornas  | Vaucluse    |

La zone d'implantation du projet s'étend sur des terres viticoles. Au sein de celle-ci, **une surface de 22 523 m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques sera installée**, trois zones témoin seront conservées, une grande de 4 000 m<sup>2</sup> et deux petites, chacune de 1000 m<sup>2</sup> pour la comparaison des paramètres agronomiques avec et sans panneaux.

Les accès se feront via les routes et chemins déjà existants (notamment le chemin du Petit Frigoulet, qui traverse la zone d'implantation).

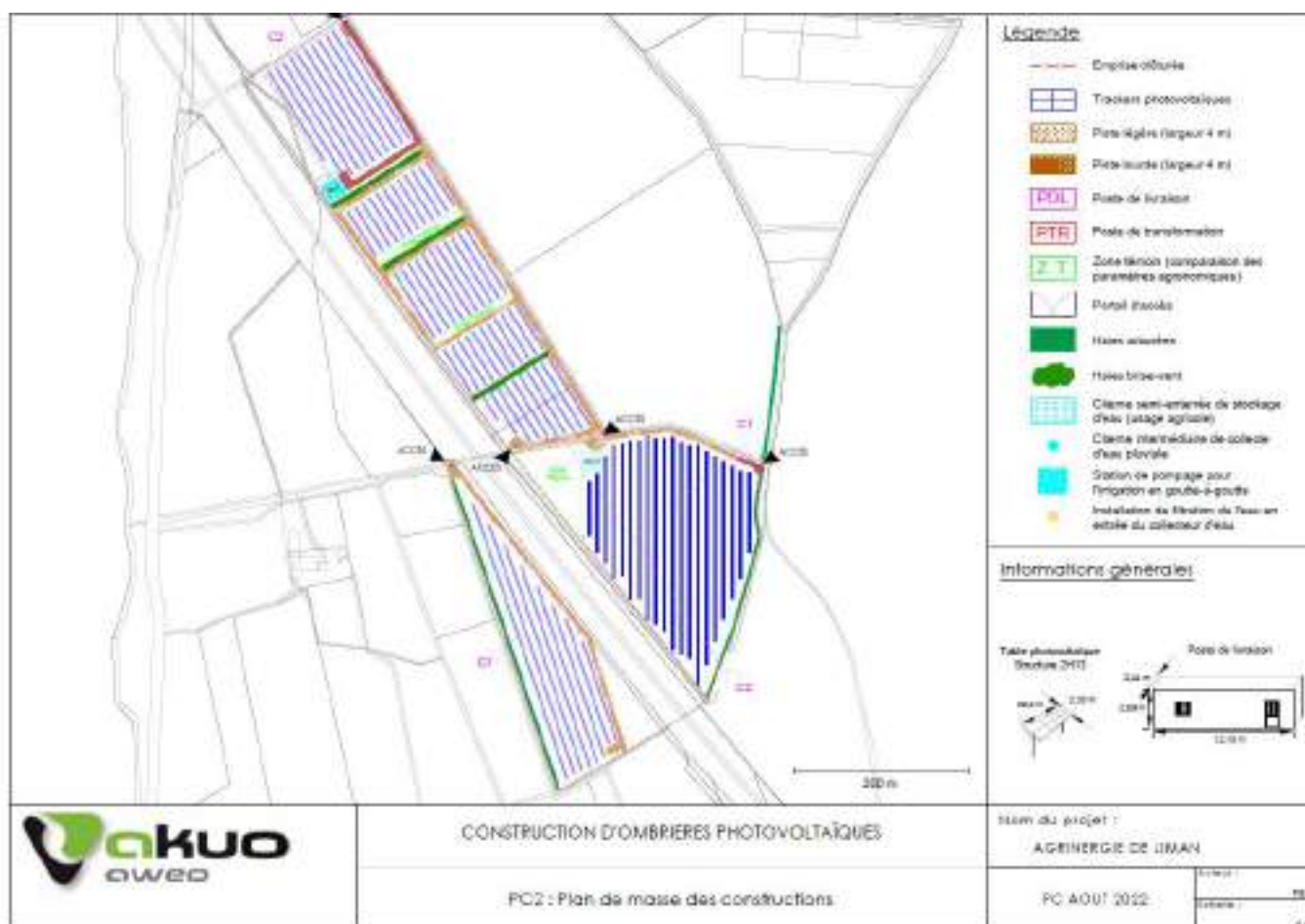


Figure 18. Plan d'implantation du projet agrivoltaïque (© Akuo, 2022)

L'exploitation de l'EARL Clément René & Fils s'étend sur 112,2 ha de terres cultivées principalement en vigne (raisin de cuve, porte-greffe et pépinière), mais aussi en poiriers, pommiers, ail et cultures de rotation (surtout blé, orge et tournesol). Elle fut créée par le grand-père des actuels exploitants avec des vergers et des ruches, et connu plusieurs agrandissements successifs en parallèle d'une diversification des activités agricoles. Aujourd'hui, l'objectif des exploitants est d'assurer des productions économiquement et environnementalement viables. A l'heure actuelle, l'exploitation dispose d'une certification Haute Valeur Environnementale (niveau 3, option A). Il s'agit d'un dispositif issu du Grenelle de l'Environnement (2007) et encadré par les pouvoirs publics ayant pour but d'identifier et de valoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Le niveau 3 s'appuie sur des obligations de résultats mesurés par des indicateurs de performance environnementale. L'option A est une approche thématique, consistant à respecter les indicateurs correspondant aux thématiques de biodiversité, fertilisation, produits phytosanitaires et gestion de l'eau.

Sur le site d'implantation du projet d'agrinerie, des vignes avaient été plantées dans les années 1990 et doivent aujourd'hui être remplacées. De même, l'exploitant souhaite arracher les deux parcelles de pommiers. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation, il permettra à l'exploitation de participer à la transition énergétique et de financer la plantation de variétés de vigne résistantes aux principales maladies cryptogamiques (issues du programme de recherche agronomique ResDur de l'INRAE) pour réduire l'emploi de produits phytosanitaires. Sur une petite parcelle, six serres tunnel seront également installées pour permettre une culture biologique d'ail et son séchage. Enfin, des rangées de grenadiers seront plantées sous les ombrières sur un hectare de vignes.

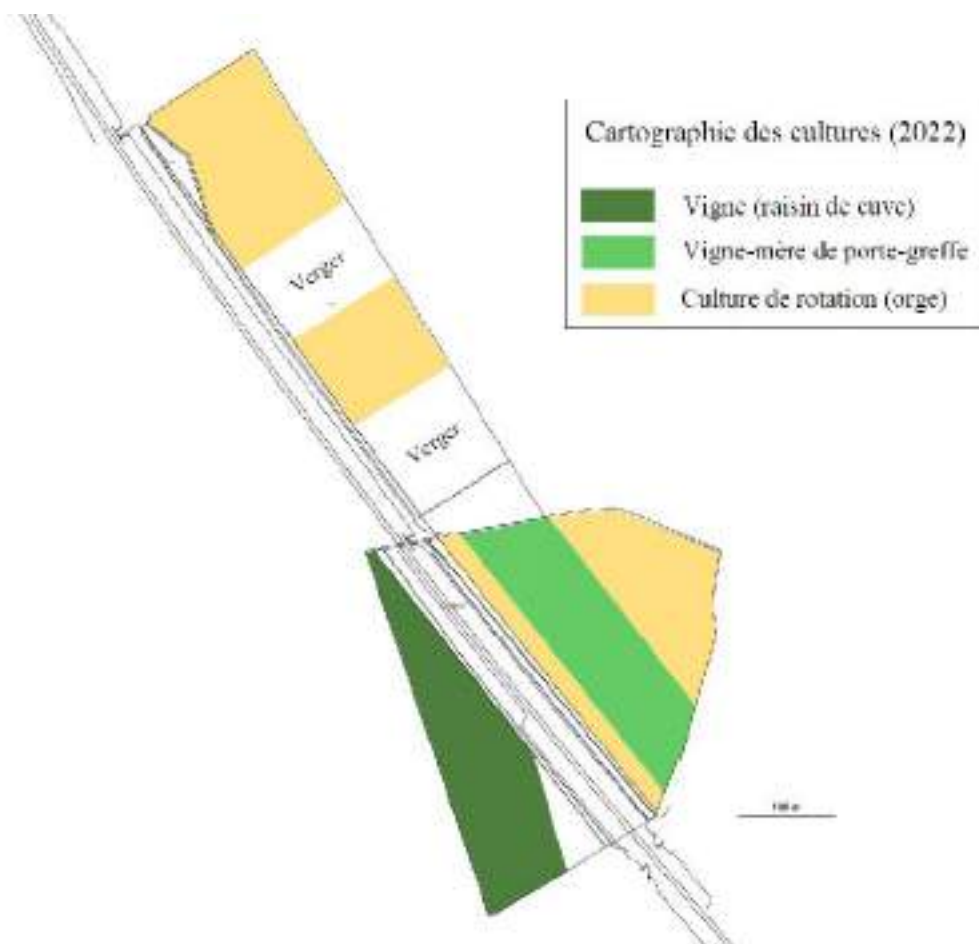


Figure 19. Cartographie des cultures sur l'année 2022 (© Akuo 2022)

#### • Descriptif technique de l'installation agrivoltaïque

L'ensemble de l'installation agrivoltaïque comprend :

- Des locaux techniques, occupant une surface totale de 30 m<sup>2</sup>, pour abriter le poste de transformation et le poste de livraison.
- Les structures agrivoltaïques, ancrées grâce à des poteaux en acier battus dans le sol. Les tables de panneaux, orientées selon un axe nord-sud, pivotent en suivant la course du soleil (trackers) autour d'un axe situé à une hauteur de 3,1 mètres compatible avec le passage d'engins agricoles. L'espacement entre les rangées d'ombrières sera de 9,6 mètres pour s'adapter à la géométrie des cultures de vigne et aux serres tunnel (d'une largeur de 6,2 m).



Figure 20. Visuel de la structure Agrinerie sur les vignes (© Akuo 2022)

- Un dispositif de collecte d'eau pluviale sur les panneaux photovoltaïques, de stockage et d'irrigation en goutte-à-goutte (appoint pour limiter le stress hydrique en été, et distribution d'eau chauffée pour diminuer le risque de gel au printemps). Il permet à l'exploitation agricole de diminuer sa dépendance à la nappe phréatique et son exposition au risque croissant de gelées tardives - auxquelles les vignes sont particulièrement sensibles.
- Des câbles électriques enterrés, permettant de relier les onduleurs au poste de livraison. Pour cela, une tranchée de 80 cm de profondeur sera réalisée au niveau des chemins d'exploitation agricoles, pour limiter leur impact et éviter tout risque de dégradation lors du travail du sol par l'exploitant agricole par la suite. Un lit de pose, constitué de matériau fin (type sable), est mis en fond de tranchée et les câbles sont recouverts avec la terre extraite.

#### • Une structure adaptée aux exploitations agricoles

La **conception** de l'installation agrivoltaïque a été **pensée selon les besoins de l'exploitant agricole** :

- Pendant la conception du projet, l'implantation de la structure agrivoltaïque a été pensée conjointement avec l'EARL Clément René & Fils de manière à :
  - Obtenir une densité de pieds de vigne optimale pour l'exploitant, assurant de bons rendements tout en gardant possible la mécanisation des travaux. En effet, la baisse d'évapotranspiration engendrée par l'ombrage des panneaux entraînera une hausse de la vigueur des plants (néfaste à la croissance des grappes de raisin), que l'on peut compenser en augmentant la densité des plants et donc la compétition pour les nutriments ;
  - Installer et assurer la maintenance de six serres tunnel d'une largeur de 6,2 m ;
  - Permettre de préserver l'ensemble de l'itinéraire technique sur les vignes et dans les serres.
- Le calendrier d'exploitation de l'installation photovoltaïque est calé sur la durée de vie des cultures : la longévité d'un pied de vigne est d'environ 30 ans (production optimale), correspondant à la durée contractuelle de l'implantation de la structure Agrinerie. La culture de l'ail, quant à elle, est annuelle.
- L'association d'une structure et d'un système de trackers optimisé offre de nombreux avantages pour l'agriculteur :
  - En hauteur : les trackers sont surélevés à 3,1 mètres du sol pour permettre le passage des engins agricoles, l'installation des serres, garantir un ensoleillement optimal des cultures et éviter le confinement des masses d'air ;
  - En largeur (orientation est-ouest) : écartement des poteaux pensé de manière à conserver des inter-rangs optimaux de 2,4 mètres pour la vigne (permettant la mécanisation tout en assurant un bon rendement) et un espace suffisant pour le passage d'un petit véhicule le long des serres pour assurer leur maintenance. Hormis sur la parcelle de maraîchage sous serre, un rang de vigne (ou de grenadiers, sur un hectare) est planté au droit des poteaux, sur lequel la récolte sera manuelle.

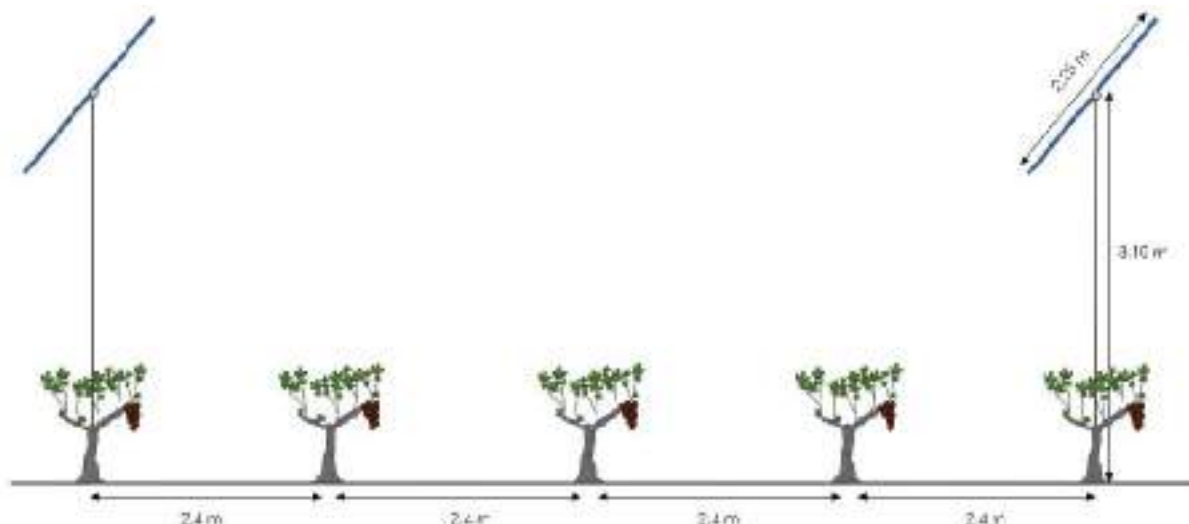


Figure 21. Géométrie des cultures et structure Agrinerie sur vignes (© Akuo 2022)

- Le système d'inclinaison des panneaux (« tracker ») est pilotable, pour permettre une « mise en berne » lors du passage des engins et s'adapter aux besoins de l'exploitation.
- Les panneaux peuvent pivoter dans les deux sens sur un angle de 0 à 55°. Leur pilotage « autonome » est défini selon les besoins physiologiques de la culture. Il est donc possible de contrôler à chaque instant l'ombrage apporté aux plantes, dans l'optique d'une amélioration systématique de la production agricole par rapport à des conditions de plein champ.
- L'irrigation est déclenchée de façon autonome, lorsque les conditions pédoclimatiques entraînent un risque de stress hydrique. En ce qui concerne l'irrigation antigel, l'eau stockée est chauffée lors des alertes de gelées tardives, et distribuée pour augmenter la température du sol au niveau des pieds de vigne durant des épisodes de gel.

#### • Un projet photovoltaïque réversible inscrivant l'exploitation dans la transition énergétique

La centrale de Liman est composée d'ombrières photovoltaïques disposées en rangées de tables 1V (un panneau en orientation verticale), donc de la largeur d'un panneau solaire soit environ 2,3 mètres. Ces rangées sont espacées de 9,6 mètres pour s'adapter à la géométrie des cultures, ce qui confère à la centrale un taux de couverture au sol (*Ground Covering Ratio* ou GCR) de 23 %, ce qui est très faible par rapport aux centrales agrivoltaïques classiques (GCR d'environ 40 à 50 %) ou aux centrales au sol sans projet agricole (avec un GCR avoisinant en général les 70 ou 75 %).

Tableau 12. Caractéristiques techniques du projet

| Caractéristique                 | Valeur     |
|---------------------------------|------------|
| Taux de couverture au sol (GCR) | 23 %       |
| Puissance installée             | 4,8 MWc    |
| Energie produite (prévision)    | 9,1 GWh/an |

D'après une étude du productible annuel, fondée sur les paramètres de la centrale photovoltaïque et les caractéristiques de l'ensoleillement moyen sur le site d'implantation, on peut calculer une prévision de production d'électricité s'élevant à 9 146,9 GWh/an. Considérant l'intensité carbone du mix électrique français actuel et le bilan carbone de l'installation, on obtient le montant des émissions de CO<sub>2</sub> évitées grâce à l'électricité produite par ce projet ; elles s'élèvent à environ 410 tonnes CO<sub>2</sub>éq./an (sans compter la plantation des haies).

Les structures photovoltaïques sont implantées grâce à une technologie de pieux battus ou vissés en acier, qui présente plusieurs avantages :

- Absence de béton donc d'imperméabilisation des sols.
- Une occupation du sol minime, avec un profil de poteaux en C occupant une surface inférieure à 15 cm<sup>2</sup> soit un total de 0,85 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la centrale Agrinerie.
- Facilité de démantèlement en fin d'exploitation (les pieux sont intégralement retirés).
- Aucune pollution des sols.

La remise en état du site se fera à l'expiration du bail ou bien dans toutes les circonstances mettant fin au bail par anticipation. Dans le cadre de la remise en état du site, Akuo s'engage à démonter l'installation (le coût est provisionné dans les investissements du projet). Le délai nécessaire au démantèlement de la centrale est de 5 mois.

Le système est conçu en pensant en amont à sa fin de vie :

- La structure est entièrement démontable et recyclable.
- Les panneaux ont une durée de vie égale à la durée du projet et sont recyclables à 95%.
- Les locaux techniques et les réseaux câblés sont retirés du site.
- La remise en état et la poursuite de l'exploitation agricole sur la parcelle pourront être effectuées rapidement après la phase de démontage de la structure.

Les matériaux issus du démantèlement des installations (le béton des fondations des locaux techniques, l'acier des structures et le métal des câbles électriques) suivent les filières de recyclage classiques.

Les modules photovoltaïques usagés, quant à eux, sont considérés comme des DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) depuis 2014, la filière solaire est donc soumise à une réglementation stricte à la fin de vie des centrales. L'éco-organisme PV CYCLE France (aujourd'hui nommé SOREN) a été fondé afin de mettre en conformité cette filière et proposer une solution de recyclage des panneaux. Cet organisme est financé par une participation versée par les producteurs adhérents pour chaque panneau photovoltaïque neuf, qui permet de prendre en charge les opérations de collecte, transport et recyclage.



Figure 22. Cycle de vie des modules polycristallins (© PV CYCLE/SOREN)

Un panneau photovoltaïque est composé en moyenne de 78% de verre, 10% d'aluminium, 7% de plastiques et 5% de métaux et semi-conducteurs. Le traitement des panneaux, composés de silicium cristallin, se décompose en quatre étapes : cisaillement, broyage et criblage pour la séparation du verre, broyage et criblage pour la séparation du plastique, et enfin criblage pour la séparation du silicium et des métaux. Le recyclage d'une tonne de panneaux solaires permet d'éviter l'émission de 1,2 tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub>, notamment grâce à un besoin moindre d'extraction des minerais nécessaires à leur fabrication.

- **Un planning prévisionnel adapté aux contraintes agricoles**

Le développement du projet et la construction de la centrale s'effectuent en parallèle des travaux agricoles, ce qui permettra de faire coïncider les phases de chantier avec les périodes à moindre enjeu environnemental :

- **2021 - 2024** : Arrachage des pieds de vigne et rotation avec des cultures de céréales (orge, tournesol, blé et possiblement pois chiche).
- **Fin 2022** : Dépôt de la demande de permis de construire.
- **2023** : Obtention des autorisations réglementaires pour la construction du projet d'agrinergie.
- **Mi-2023 - Début 2024** : Phase de structuration et de financement, durant laquelle l'ensemble des contrats avec les fournisseurs et sous-traitants sont négociés et signés, ainsi que l'obtention des financements nécessaires au projet.
- **Fin 2024** : Construction de la centrale pour une durée prévisionnelle de 9 mois, commençant par la mise en place de l'ensemble des structures photovoltaïques et terminant par les travaux de raccordement électrique.
- **Début 2025** : Plantation des vignes et mise en service de la centrale agrivoltaïque.

## 6. EVALUATION SIMPLIFIEE DES IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LA BIODIVERISTE

Les deux passages de reconnaissances naturalistes hivernales ont permis d'écarter des possibilités de présences d'espèces ou de cortèges d'espèces considérant l'absence de milieux favorables dans l'aire d'étude et de valider les présences potentielles d'autres espèces. Dans la présente partie toutes les espèces possiblement présentes sur le site d'après les données bibliographiques disponibles et les habitats en place ont été considérées comme présentes afin d'étudier un scénario volontairement discriminant pour le projet. L'objectif a été de prendre en compte au maximum la biodiversité qui pourra être présente sur le site d'implantation du projet par ce dernier.

## 6.1. Impacts bruts sur les habitats naturels et la flore

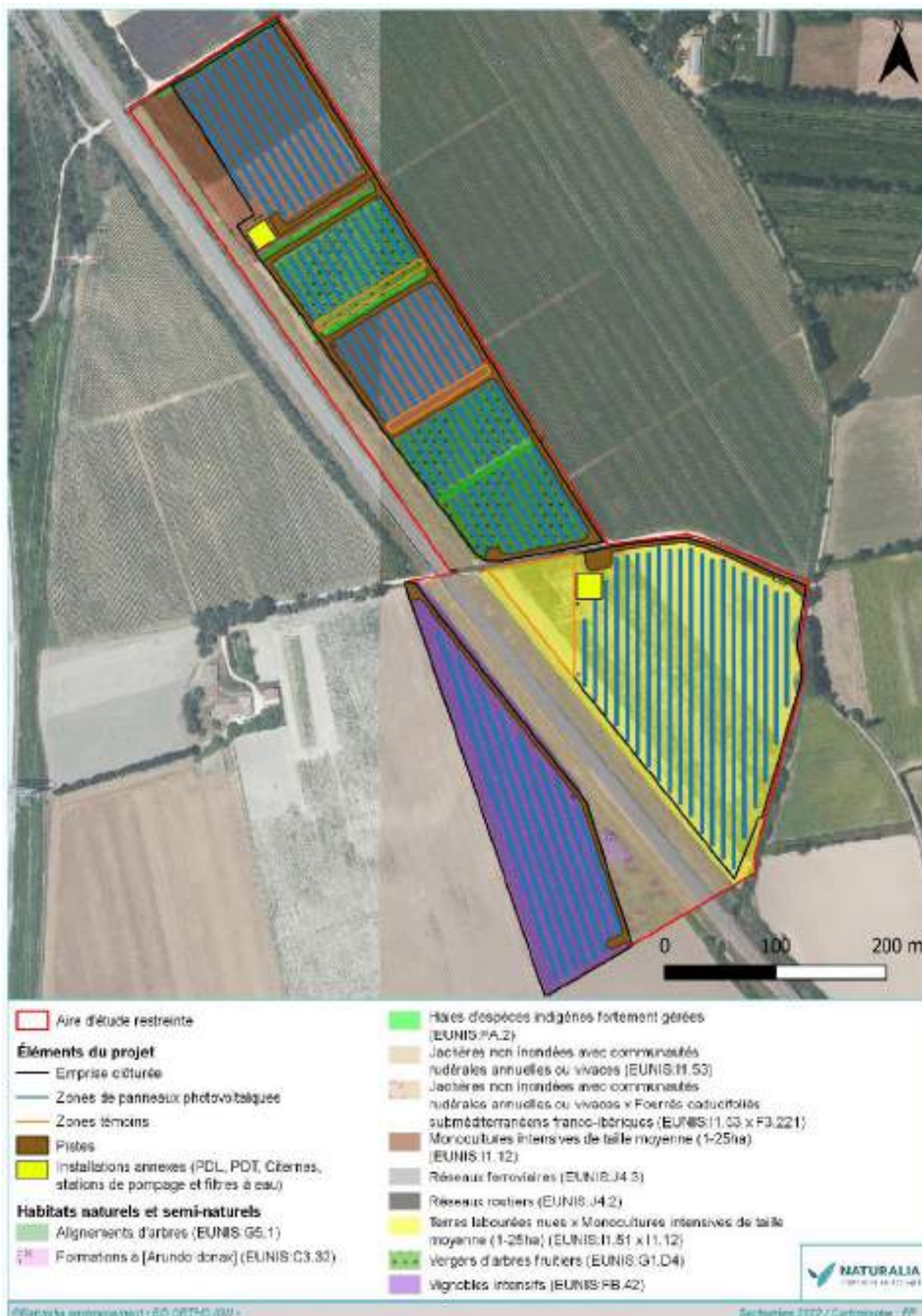


Figure 23. Superposition du projet avec les habitats naturels

Le secteur à l'étude ne comprend que des habitats à faible enjeu de conservation. Néanmoins, deux aspects sont à prendre en compte dans le projet :

1. Tenir compte de la présence d'espèces exotiques à caractère envahissant lors du transport de sédiments ;
2. La présence des grands individus de Peuplier au sud-est de l'aire d'étude représente un certain intérêt écologique notable.

Les impacts pressentis sur les habitats naturels sont considérés comme étant **négligeables**.



Figure 24. Superposition du projet avec les enjeux floristiques identifiés



Figure 25. Superposition du projet avec les EVEE

Concernant la flore, le tableau suivant synthétise les nouveaux éléments pris en compte à la lumière des inventaires complémentaires menés au printemps 2022.

Tableau 3. Impacts bruts du projet sur la flore

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire / En vert, les espèces ou cortèges non avérés mais considérés comme présents

| Groupe taxonomique | Espèce                                                                 | Niveau d'enjeu en PACA | Localisation et effectifs                                                                                    | Niveau d'enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle | Description de l'impact brut                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Niveau d'impact brut                                                                                                                               |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flore              | <b>Euphorbe à feuilles de platane</b><br><i>Euphorbia platyphyllos</i> | <b>Assez fort</b>      | Une dizaine d'individus en bord de culture                                                                   | <b>Assez fort</b>                                | <b>Destruction</b> : défrichement, terrassement, imperméabilisation du sol<br><b>Altération</b> : fragmentation des habitats, rudéralisation, substitution, dépôt de poussière                                                                                                                                                                                    | <b>Faible</b><br>Très peu d'individus impactés (une dizaine), en marge des emprises                                                                |
|                    | <b>Renoncule sarde</b><br><i>Ranunculus sardous</i>                    | <b>Modéré</b>          | Abondante dans certains inter-rangs des vergers, cette espèce croît ici à la faveur de l'arrosage artificiel | <b>Modéré</b>                                    | <b>L'exploitant agricole a choisi de mettre fin à sa culture d'arbres fruitiers et donc de supprimer ses parcelles de vergers.</b><br><b>Cela va mettre fin à l'itinéraire culturel qui permettait à l'espèce d'être présente sur place et conduire à sa disparition de ces parcelles.</b><br><b>Mais cela ne relève pas des impacts du projet agrivoltaïque.</b> | <b>Nul</b>                                                                                                                                         |
|                    | <b>Guimauve officinale</b><br><i>Althaea officinalis</i>               | <b>Modéré</b>          | Petite population ponctuelle de quelques individus dans un fossé humide                                      | <b>Modéré</b>                                    | <b>Destruction</b> : défrichement, terrassement, imperméabilisation du sol<br><b>Altération</b> : fragmentation des habitats, rudéralisation, substitution, dépôt de poussière                                                                                                                                                                                    | <b>Faible</b><br>Quelques individus (5) d'une population unique impactée en marge d'emprises. Peut être évitée si non destruction du fossé humide. |
|                    | <b>Orlaya à grandes fleurs</b><br><i>Orlaya grandiflora</i>            | <b>Modéré</b>          | Espèce assez courante dans la région, inféodée aux friches matures.                                          | <b>Modéré</b>                                    | <b>Destruction</b> : défrichement, terrassement, imperméabilisation du sol, destruction d'individus<br><b>Altération</b> : fragmentation des habitats, rudéralisation, substitution, dépôt de poussière                                                                                                                                                           | <b>Négligeable</b><br>Très petit nombre d'individus, site projet très peu important pour l'expression locale de l'espèce.                          |

## 6.2. Impacts bruts sur la faune

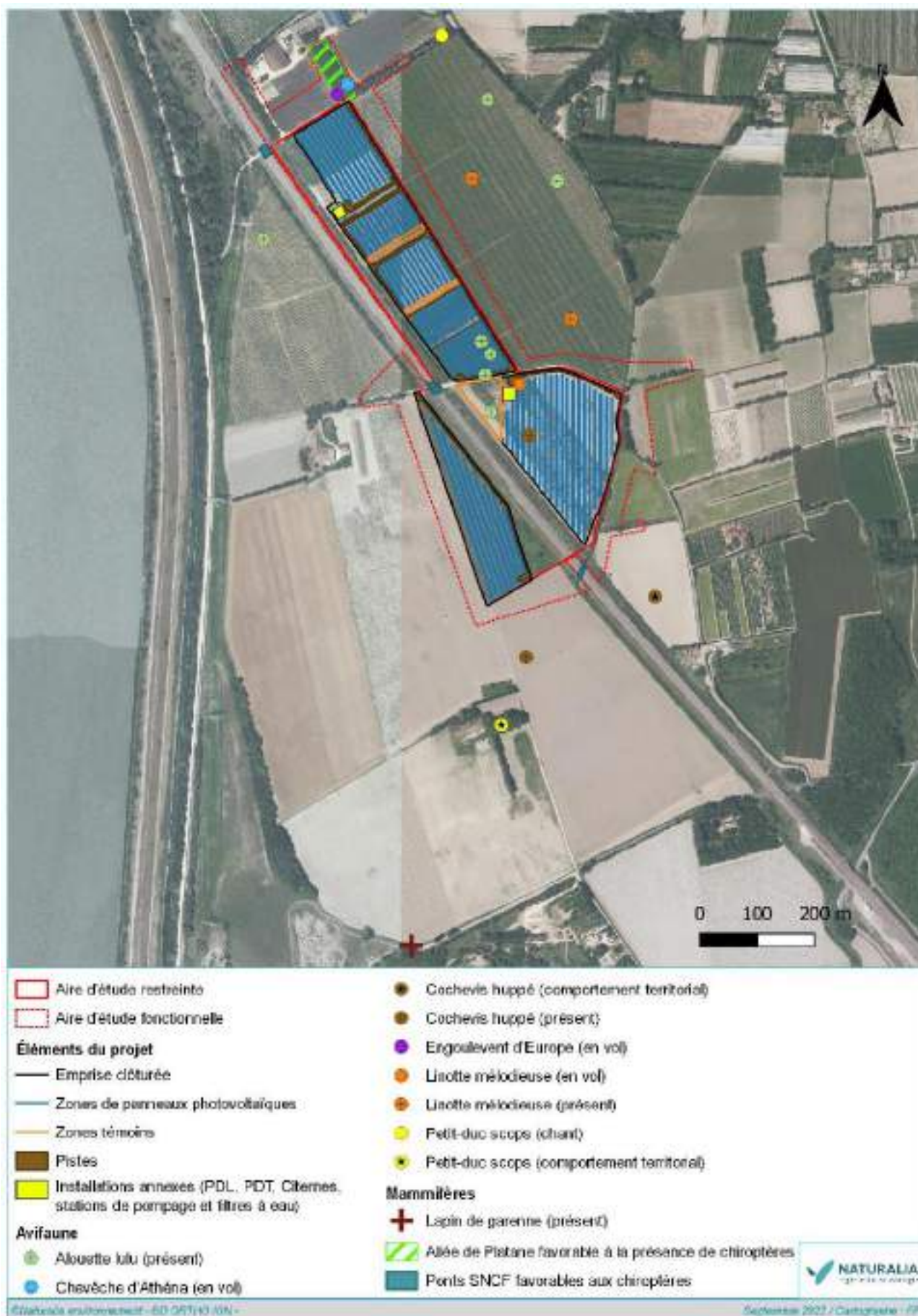


Figure 26. Superposition du projet avec les enjeux faunistiques qui ont pu être avérés

Tableau 13. Impacts bruts du projet sur la faune

N.B. Les impacts décrits en phase chantier sont valables aussi bien pour la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire / En vert, les espèces ou cortèges non avérés mais considérés comme présents

| Groupe taxonomique | Espèce                                                                                           | Niveau d'enjeu en PACA | Localisation et effectifs                                                                                                                                                                                                                         | Niveau d'enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle | Description de l'impact brut                                                                                                      | Niveau d'impact brut |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Reptiles           | Couleuvre de Montpellier                                                                         | Modéré                 | Potentiel sur les lisières de haies et les fossés.                                                                                                                                                                                                | Modéré à faible                                  | En phase chantier :<br>Destruction d'habitats et d'individus<br>Perturbation d'individus                                          | Modéré à faible      |
|                    | Couleuvre à échelons                                                                             | Modéré                 |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                  |                                                                                                                                   |                      |
|                    | Cortège de reptiles communs (Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Tarentule de Maurétanie) | Faible                 | Petite population reproductrice de chaque espèce sur l'entièreté du site avec une prédilection pour les lisières et les enrochements.                                                                                                             | Faible                                           | En phase chantier :<br>Destruction d'habitats et d'individus<br>Perturbation d'individus<br>Espèces anthropophiles et résilientes | Faible               |
| Amphibiens         | Cortège d'amphibiens communs                                                                     | Faible                 | Batrachofaune commune potentielle en la faveur des fossés présents et zone en eau.                                                                                                                                                                | Faible                                           | En phase chantier :<br>Altération d'habitats terrestres et destruction d'individus<br>Perturbation d'individus                    | Faible               |
| Mammifères         | Lapin de Garenne<br><i>Oryctolagus cuniculus</i>                                                 | Modéré                 | Avéré en transit et déplacement. Aucun habitat de reproduction (garenne) n'est encore attendu                                                                                                                                                     | Modéré                                           | En phase chantier :<br>Altération de zones d'alimentation et de transit secondaires ;<br>Dérangement d'individus.                 | Faible               |
|                    | Petit murin<br><i>Myotis blythii</i>                                                             | Fort                   | Ces deux espèces ont été contactées en survol et de manière anecdotique sur le site. L'aire d'étude ne représente en revanche aucun intérêt particulier (absence d'habitats de chasse caractéristiques, absence d'élément fonctionnel attractif). | Fort                                             |                                                                                                                                   | Faible               |
|                    | Minioptères de Schreibers<br><i>Miniopterus schreibersii</i>                                     | Fort                   |                                                                                                                                                                                                                                                   | Assez fort                                       |                                                                                                                                   | Faible               |
|                    | Cortège de chiroptères communs<br>Groupe des Pipistrelles, Murin de Daubenton, Noctule           | Faible à               | Ces espèces ont été contactées en survol en faibles effectifs, là encore les habitats ne sont pas attractifs. À                                                                                                                                   | Faible et                                        |                                                                                                                                   | Faible               |

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire / En vert, les espèces ou cortèges non avérés mais considérés comme présents

| Groupe taxonomique | Espèce                                                | Niveau d'enjeu en PACA | Localisation et effectifs                                                                                                         | Niveau d'enjeu dans l'aire d'étude fonctionnelle | Description de l'impact brut                                                                                                                                                                                                   | Niveau d'impact brut |
|--------------------|-------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
|                    | <i>de Leisler, Vespère de Savi, etc.</i>              | Modéré                 | noter tout de même des possibilités de gîtes que ce soit au niveau des linéaires de Platanes ou bien des petits ponts SNCF.       | Modéré                                           |                                                                                                                                                                                                                                |                      |
| Avifaune (oiseaux) | <b>Cortège d'oiseaux communs protégés</b>             | Faible                 | Petite population reproductrice.                                                                                                  | Faible                                           | En phase chantier :<br>Risque de destruction d'individus ;                                                                                                                                                                     | Faible               |
|                    | <b>Chevêche d'Athéna</b><br><i>Athene noctua</i>      | Modéré                 | Un couple utilise les alignements de platanes au nord, hors site d'étude. Utilise les secteurs étudiés comme zone d'alimentation. | Modéré                                           | Altération des connectivités écologiques (de manière temporaire) ;<br>Dérangement d'individus ;<br>Altération d'habitats d'alimentation (temporaire)                                                                           | Faible               |
|                    | <b>Alouette lulu</b><br><i>Lullula arborea</i>        | Modéré                 | Plusieurs individus avérés sur les sols remaniés (en hivernage uniquement).                                                       | Faible                                           | En phase chantier :<br>Risque de destruction directe et indirecte d'individus (parent et couvées/poussins) ;<br>Risque de destruction de nid ;<br>Dérangement des individus nicheurs ;<br>Altération des zones d'alimentation. | Modéré à Faible      |
|                    | <b>Cochevis huppé</b><br><i>Galerida cristata</i>     | Modéré                 |                                                                                                                                   | Faible                                           | En phase chantier :<br>Risque de destruction d'individus ;                                                                                                                                                                     | Faible               |
|                    | <b>Linotte mélodieuse</b><br><i>Linaria cannabina</i> | Modéré                 | Bien présente sur le secteur avec de nombreux contacts.                                                                           | Modéré                                           | Altération des connectivités écologiques (de manière temporaire) ;                                                                                                                                                             | Faible               |
|                    | <b>Milan noir</b><br><i>Milvus migrans</i>            | Modéré                 | Transit, sans lien direct avec l'aire d'étude.                                                                                    | Faible                                           | Dérangement d'individus ;                                                                                                                                                                                                      | Faible               |
|                    | <b>Petit-duc scops</b><br><i>Otus scops</i>           | Modéré                 | Un mâle chanteur sur le secteur.                                                                                                  | Modéré                                           | Altération d'habitats d'alimentation (temporaire)                                                                                                                                                                              | Faible               |

## 7. MESURES D'INSERTION ENVIRONNEMENTALE

### 7.1. Typologie des mesures

L'article L. 122-1 du Code de l'Environnement prévoit différents types de mesures : « les mesures destinées à éviter, réduire et, lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement... ».

Il convient donc, à la suite de l'appréciation des impacts, de proposer des mesures de suppression ou de réduction des impacts préalablement cités. Après cette étape, une nouvelle appréciation des impacts est nécessaire en tenant compte de l'application des mesures d'atténuation et les impacts résiduels examinés. Si ces derniers sont finalement vecteurs d'atteintes significatives, des mesures compensatoires seront proposées.

La typologie des mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement listées dans ce document respecte la classification préconisée par le « Guide d'aide à la définition des mesures ERC » publié en janvier 2018 par le CEREMA Centre-Est.

## LES MESURES D'ÉVITEMENT (OU DE SUPPRESSION)

Elles visent à éliminer totalement l'impact d'un élément du projet sur un habitat ou une espèce. La suppression d'un impact peut parfois impliquer la modification du projet initial telle qu'un changement de site d'implantation ou la disposition des éléments de l'aménagement. Suivant la phase de conception du projet, des adaptations liées à la géographie, aux éléments techniques inhérents au projet ou une adaptation des phases dans le calendrier du projet peuvent être considérées comme des mesures d'évitement.

Tableau 14. Typologie des mesures d'évitement (source : CEREMA, 2018)

| Type                                      | Catégorie                                    | Code associé |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------|
| E1 – Évitement « amont » (stade anticipé) | 1. Phase de conception du dossier de demande | E1.1         |
| E2 – Évitement géographique               | 1. Phase travaux                             | E2.1         |
|                                           | 2. Phase exploitation / fonctionnement       | E2.2         |
| E3 – Évitement technique                  | 1. Phase travaux                             | E3.1         |
|                                           | 2. Phase exploitation / fonctionnement       | E3.2         |
| E4 – Évitement temporel                   | 1. Phase travaux                             | E4.1         |
|                                           | 2. Phase exploitation/ fonctionnement        | E4.2         |

## LES MESURES DE RÉDUCTION

Lorsque la suppression n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques, on recherche au plus possible la réduction des impacts. Il s'agit généralement de mesures de précaution pendant la phase de travaux (limitation de l'emprise, adaptation des techniques employées, planification...) ou de mesures de restauration du milieu ou de certaines de ses fonctionnalités écologiques (revégétalisation...).

Ces mesures peuvent s'appliquer à l'occasion des phases de travaux et d'exploitation des aménagements. Elles consistent à maîtriser l'impact. Cela implique de connaître, qualitativement et quantitativement, l'impact initial et de prendre des mesures venant l'atténuer.

Tableau 15. Typologie des mesures de réduction (source : CEREMA, 2018)

| Type                        | Catégorie                                    | Code associé |
|-----------------------------|----------------------------------------------|--------------|
| R1 – Réduction géographique | 1. Phase de conception du dossier de demande | R1.1         |
|                             | 2. Phase exploitation / fonctionnement       | R1.2         |
| R2 – Réduction technique    | 1. Phase travaux                             | R2.1         |
|                             | 2. Phase exploitation / fonctionnement       | R2.2         |
| R3 – Réduction temporelle   | 1. Phase travaux                             | R3.1         |
|                             | 2. Phase exploitation / fonctionnement       | R3.2         |

## LES MESURES DE COMPENSATION

Les mesures compensatoires ont été instaurées principalement par deux textes que sont la Loi de protection de la nature et la Loi sur l'Eau. Concernant les études d'impacts, ces deux textes sont codifiés dans le Code de l'Environnement sous les articles L.122-1 à L.122-3-5 et R.122-3.

La proposition de mesures compensatoires ne peut être envisagée que si les 2 conditions suivantes sont réunies :

- il n'existe aucune alternative possible pour le projet ;
- le projet se réalise pour des raisons impératives d'intérêt public.

Les mesures compensatoires proposées doivent couvrir la même région biogéographique et privilégier une compensation *in-situ*, viser, dans des proportions comparables, les habitats et espèces subissant des effets dommageables, et assurer des fonctions écologiques comparables à celles du site.

Tableau 16. Typologie des mesures de compensation (source : CEREMA, 2018)

| Type                                    | Catégorie                                  | Code associé |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------|--------------|
| C1 – Création / Renaturation de milieux | 1. Action concernant tous types de milieux | C1.1         |

| Type                                    | Catégorie                                                                                                                                                                       | Code associé |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| C2 – Restauration / Réhabilitation      | 1. Action concernant tous types de milieux                                                                                                                                      | C2.1         |
|                                         | 2. Actions spécifiques aux cours d'eau (lit mineur + lit majeur), annexes hydrauliques, étendues d'eau stagnantes, zones humides et littorales soumis au balancement des marées | C2.2         |
| C3 – Evolution des pratiques de gestion | 1. Abandon ou changement total des modalités de gestion antérieures                                                                                                             | C3.1         |

## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Elles n'apparaissent globalement pas dans les textes législatifs et réglementaires. La doctrine de 2012 les reconnaît comme étant des mesures dont la proposition par les pétitionnaires présente un caractère optionnel. Il s'agit d'une « mesure qui ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elle peut être proposée en complément des mesures compensatoires (ou de mesures d'évitement et de réduction) pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais n'est pas en elle-même suffisante pour assurer une compensation ».

Les mesures d'accompagnement visent à insérer au mieux le projet dans l'environnement, en tenant compte par exemple du contexte local et des possibilités offertes pour agir en faveur de l'environnement. Ces mesures peuvent venir en complément afin de renforcer les effets de mesures d'évitement, réduction ou de pérenniser les mesures compensatoires.

Tableau 17. Typologie des mesures d'accompagnement (source : CEREMA, 2018)

| Type                                                                     | Catégorie                                                                                                                      | Code associé |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| A1 – Préservation foncière                                               | 1a. Cas dérogatoire des lignes directrices ERC – Acquisition de parcelle sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire | A1.1a        |
|                                                                          | 2a. Site en bon état de conservation – Acquisition de parcelle sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire           | A1.2a        |
| A2 – Pérennité des mesures compensatoires                                |                                                                                                                                | A2           |
| A3 – Rétablissement                                                      |                                                                                                                                | A3           |
| A4 – Financement                                                         | 1. Financement intégral du maître d'ouvrage                                                                                    | A4.1         |
|                                                                          | 2. Contribution à une politique publique                                                                                       | A4.2         |
| A5 – Actions expérimentales                                              |                                                                                                                                | A5           |
| A6 – Action de gouvernance / sensibilisation / communication             | 1. Gouvernance                                                                                                                 | A6.1         |
|                                                                          | 2. Communication, sensibilisation ou de diffusion des connaissances                                                            | A6.2         |
| A7 – Mesure « paysage »                                                  |                                                                                                                                | A7           |
| A8 – « Moyens » concourant à la mise en œuvre d'une mesure compensatoire |                                                                                                                                | A8           |
| A9 – Autre                                                               |                                                                                                                                | A9           |

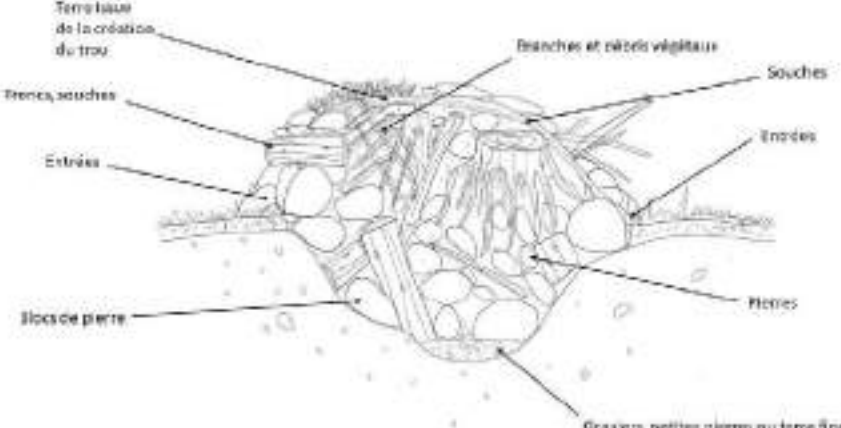
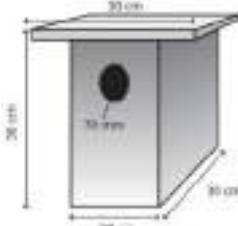
## 7.2. Mesures d'atténuation intégrées au projet

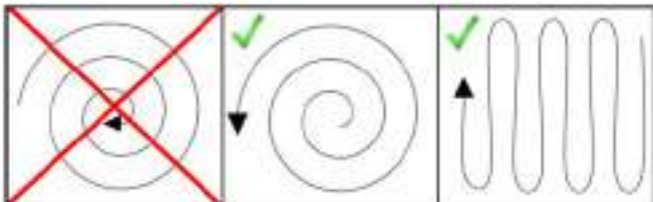
L'évaluation des impacts pressentis du projet sur les espèces d'intérêt patrimonial et réglementaire avérées et potentiellement présentes aboutit à des niveaux d'impact brut attendus modérés à faibles. Les mesures détaillées ici permettront de réduire les effets des travaux de construction de la structure agrivoltaïque, d'une part, et de l'exploitation de celle-ci, d'autre part, sur les espèces fréquentant la zone d'étude pour la reproduction et/ou comme territoire d'alimentation ou de chasse.

*N.B. Des préconisations concernant l'exploitation agricole sont également intégrées. Il s'agit de conseils qui seront transmis au viticulteur pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Toutefois, AKUO ne peut s'engager sur leur mise en œuvre qui sera du ressort de l'exploitant agricole.*

Tableau 18. Proposition de mesures d'atténuation en faveur du milieu naturel à intégrer au projet

| Code et intitulé de la mesure                                                                        | Description de la mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cortèges visés                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Mesures d'évitement</b>                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                              |
| E1. Protection des secteurs d'intérêt écologique lors du chantier<br>(THEMA : E2.1 / R1.1)           | <p><u>Préservation des secteurs à enjeux :</u></p> <p>Les secteurs à enjeux identifiés en périphérie du secteur à l'étude se situent à l'extérieur mais assez proches de l'emprise des travaux de construction de la centrale. Seront donc évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les alignements de platanes à cavités limitrophes au nord du projet (cf. Figure 26).</li> <li>- les 4 haies de peupliers brise-vent plantées en bordure des parcelles du projet, probablement utilisés par de l'avifaune commune à modérément patrimoniale pour la reproduction, le chant et l'affût</li> <li>- le fossé longeant les parcelles projet à l'ouest, au pied du talus de la voie ferrée (rappel Figure 23) ainsi que le fossé longeant les parcelles tout à l'est du site, au pied d'une haie de Peupliers et de Frênes.</li> </ul> <p><i>N.B. Un recul d'au moins 5 m vis-à-vis des secteurs à enjeux lors de la plantation des vignes des zones projet et témoin sera conservé, afin d'éviter toute incidence sur ceux-ci durant l'exploitation agricole. Les pistes périphériques au projet seront en terre battue, elles-mêmes bordées aux extrémités des parcelles par les tournières de la cultures, enherbées. Des zones de terres à enherbées borderont donc les haies, côtés projet.</i></p> <p><u>Limitation des emprises, des voies d'accès et des zones de stockage :</u></p> <p>Une délimitation stricte du chantier sera mise en œuvre en fonction du phasage des travaux. Les emprises travaux y seront réduites au strict minimum.</p> <p>A cet effet, un balisage de mise en défends sera réalisé en bordure des haies, du fossé longeant le talus ferroviaire et au niveau de la zone de jachère embroussaillée tout au sud du projet.</p> <p>Des zones de dépôts prioritaires seront également définies par un écologue en amont du chantier, dans le cadre de la coordination environnementale.</p> <p>La nature des dispositifs de délimitation (chaînette, barrière Heras, panneautage, ...) se fera avec l'aide d'un expert-écologue, en fonction de la faisabilité de l'implantation et de la limite d'acquisition foncière.</p> | Ensemble de la biodiversité                  |
| <b>Mesures de réduction</b>                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                              |
| R1. Adaptation du calendrier de réalisation du chantier<br>(THEMA : R3.1a-b)                         | <p>Il s'agira d'adapter le démarrage des travaux en fonction de la période de moindre sensibilité pour la biodiversité en présence, permettant ainsi de limiter la destruction d'individus (jeunes oiseaux au nid, reptiles en léthargie hivernale, etc.).</p> <p>Les périodes les plus sensibles correspondent au printemps / été (floraison, reproduction et élevage des jeunes) et à l'hiver (hivernage, hibernation). La <b>période optimale pour le démarrage des travaux</b> se situe donc <b>en septembre-octobre</b>, lorsque la plupart des espèces ne sont plus en phase de reproduction mais sont encore actives.</p> <p>En outre, les <b>travaux seront réalisés d'un seul tenant (sans interruption)</b>, afin d'éviter d'attirer des espèces pionnières (amphibiens, ...) sur les milieux fraîchement terrassés/nivelés et ainsi éviter la mortalité pendant les travaux.</p> <p>L'écologue en charge du suivi écologique des travaux veillera à s'assurer que le planning et le plan d'organisation des travaux sont compatibles avec les éléments détaillés ci-avant.</p> <p><i>N.B. Cette mesure est à prendre en considération aussi bien durant la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Ensemble de la biodiversité                  |
| R2. Surveillance / suppression d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes<br>(THEMA : R2.1f, R2.2r) | <p>Les EVEC sont courantes dans les plaines agricoles qui perturbent régulièrement leur environnement. Des précautions seront donc nécessaires pour éviter la propagation des EVEC sur site et vers des zones vierges lors des travaux de construction et démantèlement de la structure photovoltaïque. Ces-dernières seront détaillées dans le cadre de la coordination environnementale de chantier (cf. mesure A2).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Ensemble de la biodiversité                  |
| R3. Création d'habitats de substitution pour la faune                                                | <u>Création d'hibernaculums</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Petite faune (reptiles, oiseaux, amphibiens) |

| Code et intitulé de la mesure | Description de la mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cortèges visés |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| (THEMA : R2.2I)               | <p>Cette mesure a pour objectif principal d'assurer la pérennité des populations des espèces présentes au sein de l'aire d'emprise et d'éviter leur implantation au sein de l'emprise du chantier durant l'interruption des travaux.</p> <p>La conception reprend le schéma ci-dessous. Le caisson est entouré de litière et recouvert de branchages. L'entrée est de petite taille afin de limiter la prédation par des prédateurs (chats, chiens). Ainsi, à l'aide des rémanents du chantier (amas de branchages, pierres, terre, feuilles mortes...), en périphérie des travaux et pistes, seront aménagées des « caches ».</p> <p>Ces gîtes sommaires sont très favorables aux reptiles, mais aussi aux amphibiens et micromammifères qui y trouvent des conditions micro-environnementales stables.</p>  <p><b>Figure 27. Exemple de gîte/hibernaculum à petite faune</b></p> <p>Si la création d'un hibernaculum est simple, la localisation nécessite d'analyser les contraintes du milieu. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être placé en continuité de lisières (arboricoles ou agricoles) et ne pas gêner l'entretien de la zone ;</li> <li>- être positionné sur une crête, en position haute ou sur un terrain en pente ; afin d'éviter l'engorgement du sol, même temporaire ;</li> <li>- bénéficier d'un bon ensoleillement</li> </ul> <p><i>N.B. Le positionnement de ces zones refuges sera défini par un expert écologue qui indiquera la localisation la plus appropriée suite aux opérations de défrichage / débroussaillage.</i></p> <p><u>Installation de nichoirs à oiseaux :</u></p> <p>Il s'agira d'installer des nichoirs artificiels favorables à la nidification du Rollier d'Europe, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna et du Petit-duc scops sur les haies de peupliers dans les parcelles projet et sur les structures photovoltaïques qui montent à plus de 3 m de hauteur, soit une hauteur intéressante pour l'installation d'une grande diversité de nichoirs.</p> <p>10 nichoirs (voir magasin LPO <a href="#">ici</a>) seront installés avant le début de la période de reproduction des espèces visées (soit avant la fin mars), à distance de la route et à minimum 3 m de haut. Le trou d'envol devra être positionné à l'opposé des vents dominants, vers le sud-est en général.</p>  <p><b>Figure 28. Schéma de principe d'un nichoir à Petit-Duc scops (source : LPO)</b></p> <p><i>N.B. La localisation exacte et l'orientation des nichoirs seront définies par un expert écologue préalablement à leur installation. On privilégiera une implantation au sein des haies afin qu'ils soient pérennes. Quant aux nichoirs installés sur la structure, ils pourront être transférés sur des arbres lors du démantèlement.</i></p> <p>Les nichoirs seront constitués de matériaux adaptés et naturellement imputrescibles (ciment-bois). L'intérieur devra impérativement rester brut (non traité). Le fond sera garni d'une couche de sciure de 3 à 4 cm d'épaisseur.</p> <p><i>N.B. Les nichoirs seront entretenus (nettoyage et renouvellement de la couche de sciure) chaque automne.</i></p> |                |

| Code et intitulé de la mesure                                                                                                             | Description de la mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Cortèges visés                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>R4. Enherbement des inter rangs des vignes (THEMA : R2.1e / R2.2o)</p>                                                                 | <p>AKUO conviendra avec l'exploitant viticole de la possibilité de prévoir un enherbement total des inter rangs des vignes qui seront plantées sous les structures photovoltaïques.</p> <p>L'enherbement maintiendra voire améliorera l'attrait du site pour l'entomofaune commune qui peut être très diversifiée. Cette entomofaune et la végétation d'enherbement elle-même attirent à leur tour la petite faune insectivore et granivore, dont l'Alouette lulu et le Cochevis huppé, observés sur les parcelles d'études en hivernage. La Caille des blés, les Perdrix rouges et tout un cortège de petits passereaux bénéficieraient de cette mesure. Les micromammifères et par extension la faune carnivore s'en alimentant seront favorisés par cette mesure (notamment les rapaces).</p> <p>L'enherbement devra être diversifié et utile pour la biodiversité.</p> <p>Des espèces des familles suivantes seront favorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Astéracées (chardon, pissenlit, épervières...)</li> <li>- Brassicacées (moutardes, colza, roquette, faux radis...)</li> <li>- Poacées (avoines, orges, seigles...)</li> <li>- Fabacées (sainfoin, luzernes, trèfles...).</li> </ul> <p>Cette mesure limitera également significativement les phénomènes de lessivage des nutriments du sol et d'érosion de ce dernier.</p> | <p>Petite avifaune du cortège agropastoral, rapaces, biodiversité dans son ensemble.</p>    |
| <p>R5. Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation – défavorabilisation des milieux (THEMA : R2.1i)</p> | <p>L'état initial a mis en évidence la présence d'habitats d'espèces (reproduction probable) favorables à plusieurs espèces patrimoniales, dont certaines ayant un enjeu de conservation.</p> <p>L'objectif de cette mesure est d'éloigner ces espèces des secteurs pouvant les accueillir (transit/alimentation) et pouvant être impactés directement ou indirectement par le chantier. Pour cela, une défavorabilisation des secteurs sera réalisée pour empêcher la destruction d'individus notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retirer les blocs rocheux et souches au droit du projet et à proximité ;</li> <li>- Débroussaillage manuel afin de réduire les perturbations sur la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Hauteur de coupe de 20 cm environ ;</li> <li>· Schéma de débroussaillage cohérent avec la biodiversité présente : éviter une rotation centripète qui piégerait la faune.</li> </ul> </li> </ul>  <p><i>Figure 29. Principe du débroussaillage respectueux de la biodiversité</i></p>                                                                                                                                                                                                                  | <p>Reptiles et avifaune principalement, mais profitera à l'ensemble de la biodiversité.</p> |
| <p>R6. Préservation de la perméabilité du site à la petite faune (THEMA : R2.1h R2.2g)</p>                                                | <p>Afin que les petits mammifères, les reptiles et les amphibiens puissent continuer à aller et venir dans les parcelles visées par le projet les clôtures de ce derniers seront maintenues perméables aux petits vertébrés terrestres.</p> <p>Il s'agira de surélever de 15 cm la totalité des clôtures, les maintenant ainsi infranchissable pour le grand public et les gros animaux tout en permettant le passage en-dessous par les petits.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p>Petits mammifères, reptiles et amphibiens</p>                                            |

| Code et intitulé de la mesure                                                              | Description de la mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cortèges visés                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
|                                                                                            |  <p><i>Figure 30. Exemple de zone perméable pour la petite faune par réhausse de 15 cm de la clôture de parc photovoltaïque</i></p> <p>Les petits mammifères (lapin, hérisson, renard, etc.) ainsi que les reptiles ne seront ainsi pas affectés significativement par une coupure de la continuité écologique du secteur induite par un grillage imperméable.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                    |
| <b>Mesures d'accompagnement</b>                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                    |
| <p>A1.<br/>Accompagnement écologique en phase travaux<br/>(THEMA : A6.1a)</p>              | <p>L'un des axes de travail de l'Assistance à maîtrise d'œuvre « biodiversité » consiste à veiller au strict respect des préconisations énoncées dans le cadre du de la présente évaluation des incidences et définition de mesures en phase « chantier » (mesures de réduction) et, si nécessaire, « exploitation » (mise en place des mesures d'accompagnement). Pour cela, un accompagnement réalisé par un écologue, tout au long de différentes phases du chantier, est préconisé.</p> <p>Le suivi écologique constitue un accompagnement du maître d'ouvrage dans la mise en place correcte des mesures d'atténuation validées par le maître d'œuvre. Les visites de chantier permettront de contrôler la bonne tenue des mesures validées, les recadrer si nécessaire et apporter des réponses au maître d'œuvre dans l'application des mesures.</p> <p>A cet effet, un écologue réalisera en phase travaux des visites inopinées toutes les 2 semaines.</p> <p><i>N.B. Cette mesure est à prendre en considération aussi bien durant la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.</i></p> | <p>Ensemble de la biodiversité</p> |
| <p>A2. Suivi / surveillance de la fonctionnalité des écosystèmes<br/>(THEMA : A9)</p>      | <p>Afin d'évaluer de manière précise les impacts positifs et négatifs du projet sur les habitats, la faune et la flore, un suivi post-chantier par un écologue sur 5 ans sera réalisé.</p> <p>Pour cela, un bilan pour chaque année de suivi sera effectué (à N+1, N+2, N+3 et N+5).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi de la re-végétalisation des parcelles sera nécessaire les années suivant le chantier, notamment pour vérifier que les plantes invasives n'envahissent pas les inter-rangs.</li> <li>- Un suivi de la recolonisation et/ou du maintien des espèces patrimoniales devra être mené afin d'évaluer l'état de conservation des populations à l'échelle du site. De nouvelles préconisations de gestion seront alors mises en œuvre le cas échéant.</li> </ul> <p>Le protocole détaillé de suivi mis en œuvre sera établi par l'écologue en charge de sa réalisation. Celui-ci devra <i>a minima</i> comprendre la pression d'inventaires suivante : 2 passages flore / habitats, 3 passages pour l'avifaune nicheuse (dont suivi des nichoirs), 3 passages entomofaune / reptiles.</p>       | <p>Ensemble de la biodiversité</p> |
| <p>A3. Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation<br/>(THEMA : A3c)</p> | <p>La structure photovoltaïque sera entièrement démontable : ainsi à l'issue de la phase d'exploitation, le terrain sera rendu dans un état comparable à l'état actuel sans consommation d'espace. Le projet d'aménagement peut ainsi être considéré comme étant réversible. Les différents éléments de structure seront ensuite recyclés et valorisés dans des filières agréées.</p> <p>Le démantèlement devra être <b>réalisé en période automnale</b> (période de moindre sensibilité écologique – cf. mesure R1) et fera l'objet d'un accompagnement écologique (cf. mesure A1).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Ensemble de la biodiversité</p> |

| Code et intitulé de la mesure                                                                   | Description de la mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cortèges visés               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                 | <i>N.B. Les nichoirs à oiseaux installés sur la structure pourront être transférés sur des arbres lors du démantèlement.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                              |
| A4. Suppression ou forte limitation des traitements phytosanitaires de la vigne<br>(THEMA : A9) | <p>Cette mesure est considérée comme une mesure d'accompagnement car elle ne concerne pas le projet ni le porteur de projet directement mais l'itinéraire technique d'exploitation de la vigne qui sera en-dessous. Mais son contenu technique serait rattachable à une mesure de réduction (code THEMA : R2.2o).</p> <p>Il s'agira de convenir avec l'exploitant viticole de n'effectuer aucun traitement phytosanitaire des vignes ou à défaut de faisabilité de limiter ces derniers à leur maximum ciblés uniquement sur les maladies de la vigne mais en aucun cas sur l'enherbement des vignes.</p> <p>Cette mesure sera favorable à l'ensemble de la biodiversité qui jouira de parcelles au sol non perturbées et d'une flore s'exprimant sans contraintes chimiques n'empoisonnant pas la petite faune qui la consomme.</p> | Ensemble de la biodiversité. |

## 8. EVALUATION SIMPLIFIEE DES IMPACTS RESIDUELS DU PROJET SUR LA BIODIVERISTE

N.B. Les impacts décrits en phase chantier sont valables aussi bien pour la phase de construction que de démantèlement de la structure photovoltaïque.

Tableau 19. Impacts bruts du projet sur la faune et la flore.

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T= Impact temporaire

E1 = Implantation réfléchie du projet / E2 = Protection des secteurs d'intérêt écologique lors du chantier / R1 = Adaptation du calendrier de réalisation du chantier / R2 = Surveillance et suppression des EVEC / R3 = Création d'habitats de substitution pour la faune / R4 = Constitution d'une haie éco-paysagère / A1 = Accompagnement écologique en phase travaux / A2 = Suivi de la fonctionnalité des écosystèmes en phase d'exploitation / A3 = Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation

| Groupe taxonomique | Espèce                                                          | Niveau d'enjeu local | Description de l'impact brut                                                                                                      | Niveau d'impact brut | Mesures prises en considération             | Niveau d'impact résiduel du projet photovoltaïque                                                                             |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Habitats naturels  | Petit bois de Peuplier                                          | Faible               | Négligeable si les individus sont maintenus en place                                                                              | Négligeable          | E1                                          | Négligeable                                                                                                                   |
|                    | Autres habitats                                                 | Faible à très faible | En phase chantier :<br>IT : Dissémination des EVEC                                                                                | Négligeable          | E1,<br>R2, R4,<br>A1, A2, A3, A4            | Négligeable                                                                                                                   |
| Flore              | Euphorbe à feuilles de platane<br><i>Euphorbia platyphyllos</i> | Assez Fort           | Une dizaine d'individus détruits, en marge des emprises                                                                           | Faible               | E1<br>R2                                    | Négligeable<br>L'espèce est très résiliente (tendance rudérale) avec de bonnes capacités de recolonisation                    |
|                    | Renoncule sarde<br><i>Ranunculus sardous</i>                    | Modéré               | Espèce entièrement localisée au sein des vergers qui sont hors emprises projets                                                   | Négligeable          | -                                           | Négligeable                                                                                                                   |
|                    | Guimauve officinale<br><i>Althaea officinalis</i>               | Modéré               | 5 individus détruits en marge d'emprises. Peut être évitée si non destruction du fossé humide.                                    | Faible               | E1                                          | Négligeable<br>(si fossé tout à l'est et haie de peupliers et de frênes évités)                                               |
|                    | Orlaya à grandes fleurs<br><i>Orlaya grandiflora</i>            | Modéré               | Individus tous situés hors emprises projet                                                                                        | Négligeable          | -                                           | Négligeable                                                                                                                   |
| Reptiles           | Couleuvre de Montpellier                                        | Modéré à faible      | En phase chantier :<br>Destruction d'habitats et d'individus                                                                      | Modéré à faible      | E1,<br>R1, R3, R4,<br>R6,<br>A1, A2, A3, A4 | Négligeable<br>(Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...) |
|                    | Couleuvre à échelons                                            |                      | Perturbation d'individus                                                                                                          |                      |                                             |                                                                                                                               |
|                    | Cortège de reptiles communs                                     | Faible               | En phase chantier :<br>Destruction d'habitats et d'individus<br>Perturbation d'individus<br>Espèces anthropophiles et résilientes | Faible               |                                             |                                                                                                                               |
| Amphibiens         | Cortège d'amphibiens communs                                    | Faible               | En phase chantier :<br>Altération d'habitats et destruction d'individus<br>Perturbation d'individus                               | Faible               | E1,<br>R1, R3, R4,<br>R6,<br>A1, A2, A3, A4 | Négligeable<br>(Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...) |
| Mammifères         | Lapin de Garenne<br><i>Oryctolagus cuniculus</i>                | Modéré               | En phase chantier :<br>Altération de zones d'alimentation et de transit secondaires ;<br>Dérangement d'individus.                 | Faible               | E1,<br>R1, R4, R6,<br>A1, A2, A3, A4        | Négligeable<br>(Préservation des habitats à enjeux, création d'habitats)                                                      |
|                    | Petit murin<br><i>Myotis blythii</i>                            | Fort                 |                                                                                                                                   | Faible               |                                             |                                                                                                                               |

D = Impact direct / I = Impact indirect / P = Impact permanent / T = Impact temporaire

E1 = Implantation réfléchie du projet / E2 = Protection des secteurs d'intérêt écologique lors du chantier / R1 = Adaptation du calendrier de réalisation du chantier / R2 = Surveillance et suppression des EVEC / R3 = Création d'habitats de substitution pour la faune / R4 = Constitution d'une haie éco-paysagère / A1 = Accompagnement écologique en phase travaux / A2 = Suivi de la fonctionnalité des écosystèmes en phase d'exploitation / A3 = Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation

| Groupe taxonomique | Espèce                                                                                                                                 | Niveau d'enjeu local | Description de l'impact brut                                                                                                                                                                                                          | Niveau d'impact brut | Mesures prises en considération      | Niveau d'impact résiduel du projet photovoltaïque                                                                                    |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                    | <b>Minioptères de Schreibers</b><br><i>Miniopterus schreibersii</i>                                                                    | Assez fort           |                                                                                                                                                                                                                                       | Faible               |                                      | d'alimentation favorables, ...)                                                                                                      |
|                    | <b>Cortège de chiroptères communs</b><br><i>Groupe des Pipistrelles, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Vespère de Savi, etc.</i> | Faible et<br>Modéré  |                                                                                                                                                                                                                                       | Faible               |                                      |                                                                                                                                      |
| Avifaune (oiseaux) | <b>Cortège d'oiseaux communs protégés</b>                                                                                              | Faible               | <u>En phase chantier</u> :<br>Risque de destruction d'individus ;<br>Altération des connectivités écologiques (de manière temporaire) ;<br>Dérangement d'individus ;<br>Altération d'habitats d'alimentation (temporaire)             | Faible               | E1,<br>R1, R3, R4,<br>A1, A2, A3, A4 | <b>Négligeable</b><br>(Adaptation du calendrier et/ou défavorabilisation de l'emprise chantier, création d'habitats favorables, ...) |
|                    | <b>Chevêche d'Athéna</b><br><i>Athene noctua</i>                                                                                       | Modéré               |                                                                                                                                                                                                                                       | Faible               |                                      |                                                                                                                                      |
|                    | <b>Alouette lulu</b><br><i>Lullula arborea</i>                                                                                         | Faible               | <u>En phase chantier</u> :<br>Risque de destruction directe et indirecte d'individus (parent et couvées/poussins) ;<br>Risque de destruction de nid ;<br>Dérangement des individus nicheurs ;<br>Altération des zones d'alimentation. | Modéré à Faible      |                                      |                                                                                                                                      |
|                    | <b>Cochevis huppé</b><br><i>Galerida Cristata</i>                                                                                      | Faible               | <u>En phase chantier</u> :<br>Risque de destruction d'individus ;                                                                                                                                                                     | Faible               |                                      |                                                                                                                                      |
|                    | <b>Linotte mélodieuse</b><br><i>Linaria cannabina</i>                                                                                  | Modéré               | Altération des connectivités écologiques (de manière temporaire) ;                                                                                                                                                                    | Faible               |                                      |                                                                                                                                      |
|                    | <b>Milan noir</b><br><i>Milvus migrans</i>                                                                                             | Faible               | Dérangement d'individus ;                                                                                                                                                                                                             | Faible               |                                      |                                                                                                                                      |
|                    | <b>Petit-duc scops</b><br><i>Otus scops</i>                                                                                            | Modéré               | Altération d'habitats d'alimentation (temporaire)                                                                                                                                                                                     | Faible               |                                      |                                                                                                                                      |

**NOTA BENE : Un parc similaire construit en 2017-2018 sur la commune de Tresserre (66) fait l'objet d'un suivi en exploitation. En 2021, une colonie de plusieurs dizaines d'Etourneaux sansonnets et de Moineaux domestiques a été avérée en nidification dans les tubes creux (horizontaux) de la structure photovoltaïque. L'Alouette lulu et le Cochevis huppé ont, quant à eux, été observés se nourrissant au sol, aussi bien sous les ombrières que sur la parcelle non aménagée (parcelle témoin). (source : ARTIFEX, 2021).**

## 9. CONCLUSION

De manière globale la zone d'étude et ses proches alentours ne semblent accueillir que peu d'enjeux écologiques car les habitats naturels et semi-naturels en place actuellement sont représentés par de grandes surfaces agricoles intensives ponctuées de haies artificielles, de fossés de récolte des eaux pluviales entretenus et de chemins. Ponctuellement quelques anciens mas, alignements d'arbres anciens ou petites zones de friche viennent augmenter l'intérêt écologique global mais qui reste visiblement assez limité. Néanmoins plusieurs espèces patrimoniales sont recensées localement. Quelques plantes non protégées mais assez rares sont identifiées, une seule est présente dans l'emprise de la future centrale mais disparaîtra à court terme en conséquence du changement de culture prévu dans l'itinéraire technique normal de l'agriculteur partenaire. La faune est réduite en nombre d'espèces et nombre d'individus localement. Elle utilise les parcelles cultivées étudiées uniquement pour l'alimentation et le transit à l'exception de l'Alouette lulu, espèce patrimoniale mais assez commune. Elle peut se reproduire directement dans les vignes du site.

À la suite de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures d'insertion environnementale du projet (adaptation du calendrier de réalisation du chantier de construction et de démantèlement, création d'habitats de substitution pour la faune, enherbement diversifié de la vigne, ...), ce dernier n'aura finalement que des incidences résiduelles qualifiées de négligeables sur la biodiversité ; d'autant qu'une part d'entre elles est inhérente à l'activité agricole.

Soulignons, par ailleurs, que ce type d'aménagement devrait être relativement rapidement recolonisé par les espèces rencontrées en milieu agricole y compris patrimoniales, telles que l'Alouette lulu (comme le démontre le suivi écologique en exploitation d'un parc similaire construit en 2017-2018 sur la commune de Tresserre – ARTIFEX, 2021).

## 10. BIBLIOGRAPHIE

- ARTIFEX, 2021. *Parc agrivoltaïque Domaine de « Nidolères » - Département des Pyrénées-Orientales (66), Commune de Tresserre. Suivi écologique en exploitation - Faune*. Sun'R, 17 p.
- AULAGNIER S., HAFFNER P., MITCHELL-JONES A.J., MOUTOU F. & ZIMA J., 2008. *Guide des mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé, 271 p.
- BARATAUD M., 2012. *Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse*. Biotope, Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344 p.
- BAS Y., KERBIRIOU C., ROEMER C. & JULIEN J.F., 2020. *Bat reference scale of activity levels* (Version 2020-04-10) [refPF\_Total\_2020-04-10.csv] Muséum National d'Histoire Naturelle. <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/reference-scales-of-activity>.
- BENCE S., 2014. *Liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. CEN PACA, 22 p.
- BENCE S., 2018. *Liste Rouge des Orthoptères de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. DREAL & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10 p.
- CHABERT E., DELPLANQUE P., ENSMINGER M., DE FROMANT E., HAMONET V., LE MONNIER F., MACHON N., MARCELLAN E. & RUTARD S., 2016. *Guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sur les chantiers de Travaux Publics. Fiche n°2 Ailanth glanduleux (Ailanthus altissima (Mill.) Swingle)*. GRDF, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et ENGIE Lab CRIGEN, p.12-13 <https://www.fnpt.fr/infodoc/environnement-rse/eau-et-biodiversite/plantes-envahissantes-guide-didentification-et-de>
- DIETZ C., VON HELVERSEN O. & NILL D., 2009. *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*. Biologie, caractéristiques, protection. Delachaux et Niestlé, Paris, 400 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.P., 2006. *Les Libellules de France, de Belgique et du Luxembourg*. Biotope, Mèze (collection Parthénopée).
- Groupe Chiroptères Provence, 2011. *Liste des espèces européennes. Leur présence en France dans la région et par département*. 1 p. <https://www.gcprovence.org/wp-content/uploads/2019/06/pdfliensetpartenaires9.pdf>
- HAMEAU O. & ROY C., 2020. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. LPO PACA & CEN PACA, 18 p. <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/listes-rouges-regionales-a7296.html>
- LACASSIN J.C., 1999. *Pédopaysages du Vaucluse (Etude n°25084)*. Société du canal de Provence et d'Aménagement de la région Provençale. Aix-en-Provence. 2 p. (fiche)
- LAFRANCHIS T., JUTZELER D., GUILLOSSON J-Y, KAN P. & KAN B., 2015. *La vie des papillons. Écologie, biologie et comportement des Rhopalocères de France*. Diatheo, Barcelone, 751 p.
- LAMBRET P., RONNE C., BENCE S., BLANCHON Y., BLETTERY J., DURAND E., LECCIA M.F. & PAPAIZIAN M., 2017. *Révision de la Liste rouge des libellules (Odonata) de Provence-Alpes-Côte d'Azur – version 2017*. Martinia. 33(1-2) : 3.
- LE BERRE M., DIADEMA K., PIRES M., NOBLE V., DEBARROS G. & GAVOTTO O., 2017. *Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*. Rapport inédit, CBNMed, CBNA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 30 p. + annexes
- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 – *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats*. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MEDDE. Paris : MNHN-DIREV-SPN, 289 p.
- MARCHAND M.A., ROY C., RENET J., DELAUGE J., MEYER D. & HAYOT C., 2017. *Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. CEN PACA, DREAL PACA, Région PACA, 16 p.
- MESSANT A., CHAFCHAFI A., DUCOMMUN C., JALABERT S., LAGACHERIE P., LEHMANN S., LEMERCIER B., MOULIN J., MURE J.P., NORAZ A. & LAROCHE B., 2019. *Pédologie. Les sols dominants en France métropolitaine. Description des grandes familles de sols*. Gis Sol, 45 p.
- MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle). *Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)*. <https://inpn.mnhn.fr>
- MNHN. *Enquête nationale de répartition de l'Écureuil roux*. <http://ecureuils.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html>
- MOUSSUS J.P., LORIN T. & COOPER A., 2019. *Guide pratique des papillons de France*. Delachaux et Niestlé, Paris, 416p.
- NOBLE V., VAN ES J., MICHAUD H., GARRAUD L. (coordination), 2015. *Liste Rouge de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 14 p. <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/listes-rouges-regionales-a7296.html>

SARDET E., ROESTI C. & BRAUD Y., 2015. *Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze, 304 p.

UICN France, MNHN, SFEPM (Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères) & ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), 2017. *La Liste rouge des espèces menacées en France : Mammifères de France métropolitaine*. 16 p. <http://uicn.fr/liste-rouge-mammiferes/>